

PROCES VERBAL RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 15 avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le vendredi 19 mars 2021 s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislas POLSKI, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et propose de nommer M. Charlie FERRERO, secrétaire de séance.

Après les votes, M. Charlie FERRERO est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel :

Présents : M. Ladislas POLSKI, Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY, M. Didier DAVID, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, M. Stéphane POULET, Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, M. Jean-Paul GENIEYS, Mme Chantal CARRIÉ, M. Alain BRUNETTI, Mme Marie-Pierre PARINI, M. Jacques BISCH, M. Charlie FERRERO, Mme Noëlle DYOT-GERARDIN, M. Maurice BERNARDI, M. Alain JUNGUENÉ, Mme Annabel BECCATINI-GESREL, Mme Fabienne BERMOND, Mme Sylvie DANIEL, M. Christophe BOSIO, M. Gilles UGOLINI, M. Laurent PORTELLI, Mme Sophie BOURNOT, Mme Marion TROYAT, Mme Sabrina MISSUD-GUILLET, Mme Audrey BRUNO-GIANNINI, M. Mohamed Abdelaziz TAFER (prénom d'usage Aziz), M. Fabien BONNAFOUX, M. Jean-Marie FORT, Mme Isabelle MARTELLO, M. Didier RAZAFINDRALAMBO, Mme Annick MEYNARD, M. Philippe CARLIN, Mme Virginie ESCALIER

Secrétaire de séance : M. Charlie FERRERO

Nombre d'élus en exercice : 33
Nombre de votants : 33
Nombre de présents : 33

ORDRE DU JOUR

Séance publique du Conseil Municipal du 15 avril 2021

Points à l'ordre du jour

| | |
|-----|---|
| 1. | REPRISE DE LA COMPETENCE RELATIVE AU PERISCOLAIRE ET A L'EXTRASCOLAIRE |
| 2. | APPROBATION DE LA CHARTE DE LA METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR VALANT PACTE DE GOUVERNANCE |
| 3. | BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR 2021 |
| 4. | VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 |
| 5. | RAPPORTER LA DELIBERATION RELATIVE AUX INDEMNITES ALLOUEES AUX AGENTS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES |
| 6. | TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE |
| 7. | MODIFICATIONS DES TAXES DE REDEVANCES DE VOIRIE |
| 8. | ACCOMPAGNEMENT DES RESTAURATEURS EN PERIODE DE CRISE COVID 19 |
| 9. | DEMANDE DE SUBVENTION : TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DANS LES ECOLES ELIGIBLES A LA DSIL 2021 |
| 10. | DEMANDE DE SUBVENTION : OPERATION DE DESAMIANTAGE DE L'ECOLE DES GERLES AU TITRE DE LA DSIL 2021 |
| 11. | DEMANDE DE SUBVENTION : TRAVAUX D'INVESTISSEMENT APPARTEMENTS DE LA GENDARMERIE NATIONALE AU TITRE DE LA DSIL 2021 |
| 12. | DEMANDE DE SUBVENTION : ACQUISITION D'EQUIPEMENT ET DE MOBILIER POUR LES ECOLES ET CANTINES AU TITRE DE LA DETR 2021 |
| 13. | DEMANDE DE SUBVENTION : MISE EN SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES, MISE EN PROTECTION DU MUR DE LA COMTESSE AU TITRE DE LA DETR 2021 |
| 14. | DEMANDE DE SUBVENTION : PROJET DANS LE DOMAINE ENVIRONNEMENTAL, CONTRÔLE DE LA QUALITE DE L'AIR DANS LES ECOLES MATERNELLES AU TITRE DE LA DETR 2021 |
| 15. | DEMANDE DE SUBVENTION : ACQUISITION ET INSTALLATIONS DE JEUX DE COUR D'ECOLE POUR LES ECOLE MATERNELLES VIRA SOULEU ET LA PLANA AU TITRE DE LA DETR 2021 |
| 16. | DEMANDE DE SUBVENTION : SECURISATION DES ECOLES AU TITRE DE LA DETR 2021 |
| 17. | DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DE RELANCE, CONTINUTE PEDAGOGIQUE, SOCLE NUMERIQUE DE BASE DANS LES ECOLES COMMUNALES |

MONSIEUR LE MAIRE :

Mesdames et messieurs, chers collègues conseillers municipaux, mesdames et messieurs, chers Trinitaires, nous sommes donc réunis dans ce gymnase de La Trinité compte tenu des contraintes sanitaires. Nous sommes dans l'impossibilité de tenir le conseil municipal comme depuis maintenant de nombreux mois dans la salle habituelle des débats, c'est la raison pour laquelle nous la tenons dans ce gymnase et nous la tenons en étant retransmis en direct et enregistrés, conformément aux engagements que nous avons pris, et parce que les débats que nous avons ne sont pas des débats qui intéressent simplement quelques conseillers municipaux, ce sont des débats qui intéressent évidemment tous les Trinitaires. Et quand je dis cela j'ai évidemment en tête les délibérations que nous allons avoir à prendre et qui concernent le budget de la commune. Des décisions lourdes de responsabilité et des décisions qui doivent être prises devant tous les Trinitaires dans la transparence la plus totale parce que comme élus, nous avons à rendre des comptes et c'est en permanence, avec cette idée en tête, que nous exerçons les responsabilités.

CCCCCCCC

J'informe l'assemblée que compte-tenu du délai restreint entre les deux dernières séances du conseil municipal, notre assemblée examinera les deux procès-verbaux du conseil municipal précédent et de celui-ci, lors du prochain conseil municipal.

J'informe également l'assemblée qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le projet de délibération numéro 10, et qu'une version rectifiée est donc déposée sur la table. Pas d'observations?

Bien, je souhaitais, avant d'ouvrir nos débats, donner la parole à Madame Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, adjointe déléguée à la santé et aux solidarités, afin qu'elle puisse nous faire un point d'étape sur le centre de vaccination municipal et son actualité. Vous avez la parole Madame l'adjointe.

MADAME DEPAGNEUX-SEGAUD

Bonsoir à tous, Monsieur le Maire, chers collègues, alors que l'épidémie infléchit sa courbe de progression dans notre département, il me paraît important de faire un point ce soir, sur l'action que nous avons engagée et que nous menons résolument face à la COVID-19. Dès septembre dernier, nous avons voté au conseil municipal un plan communal contre la COVID-19. Le 21 novembre, en mobilisant les professionnels de santé locaux, nous avons mis en place un centre de dépistage municipal, nous avons également proposé aux agents municipaux de participer à l'étude COVIMUNE, menée par le CHU et ses équipes qui travaillent sur la réponse immunitaire face au virus. Le 18 janvier, en anticipant par rapport à de nombreuses communes, nous avons ouvert notre centre de vaccination municipal, dans les locaux de notre CCAS ; ce centre de vaccination, dépendant de l'approvisionnement aléatoire en doses, a dès le début été équipé pour vacciner 400 personnes par semaine. Grâce à la mobilisation des professionnels de santé de La Trinité et de la vallée, grâce à la mobilisation de l'agence métropolitaine de sécurité sanitaire et l'agence régionale de santé, nous aurons d'ici à fin avril vacciné, avec une Première dose, plus de 2000 personnes, c'est-à-dire 20% de la population trinitaire soit nettement plus que la moyenne nationale. Ce centre de vaccination est une bulle d'optimisme, il suffit d'y passer quelques heures pour voir à quel point par notre action collective, nous continuons à rendre les Trinitaires heureux, soulagés, plus optimistes. Mais nous voulons aller résolument plus loin pour

protéger les habitants, continuer à faire reculer le virus et aider le pays à retrouver les jours heureux. Le 24 avril prochain, nous allons déployer un dispositif exceptionnel de vaccination massive, de 8h30 à 18h30, nous allons aménager un espace d'accueil s'étendant des gerles au chapiteau. Grâce à la mobilisation des professionnels de santé locaux et de nombreux agents municipaux, que nous remercions encore une fois vivement.

La Trinité, le 24 avril prochain, vaccinera une personne par minute, 60 personnes par heure, 600 personnes dans la journée; soit 4% de la population trinitaire et drapoise. Oui, autour de vous, Monsieur le Maire, nous anticipons, nous organisons, et nous gardons le cap de l'efficacité. J'invite une nouvelle fois les Trinitaires, à s'inscrire sur la plateforme web de la Métropole Nice côte d'azur, avec qui nous travaillons en partenariat étroit ; l'adresse du site web est «vaccinocovid19.nice.fr». Dès que leur tour viendra, dans le respect des préconisations nationales, les Trinitaires pourront ainsi se voir proposer un rendez-vous dans les meilleurs délais. En mobilisant les moyens de la Métropole Nice côte d'azur, nous commencerons également mercredi la mise à disposition de plus de deux mille masques FFP2 auprès des professionnels de santé libéraux travaillant à La Trinité. Monsieur le Maire, nous nous étions engagés à construire une politique de santé publique à l'échelle de notre ville, par la force des choses nous en posons les bases solides, avec toujours une méthode agile d'adaptation, de concertation, et d'efficacité et une fois le bout du tunnel arrivé, nous continuerons à agir avec le même cap pour préserver au mieux la santé des Trinitaires et renforcer l'offre locale de soins. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE:

Merci beaucoup Madame l'adjointe pour cette synthèse très précise ; on me communique que des données encore plus encourageantes, d'une part sur l'inflexion très notable de l'épidémie, non seulement dans le pays, non seulement dans le département mais aussi à La Trinité. Hier à ma connaissance 0 test positif à La Trinité et puis par ailleurs pour ce qui concerne l'avancée de notre campagne de vaccination, nous pouvons affirmer qu'après la séance de vaccination du 24 avril, cette grande journée qui mobilise tous les moyens communaux, les moyens humains avec les professionnels de santé eh bien nous aurons pu vacciner 100 % de la cible prioritaire des plus de 60 ans, et donc il convient aujourd'hui d'encourager très fortement tous nos concitoyens de plus de 50 ans, à s'inscrire sur la plateforme, pour pouvoir bénéficier, dès que nous en aurons l'autorisation de la part de l'agence régionale de santé, de cette vaccination parce que nous respectons les recommandations qu'ils nous ont faites mais aujourd'hui l'accélération de la campagne de vaccination doit nous permettre d'aller encore plus loin, et donc j'invite tous les plus de 50 ans qui souhaitent être vaccinés, et je les encourage à le faire, à s'inscrire sur la plateforme, dont Madame l'adjointe a rappelé les coordonnées. Voilà et dans la torpeur que vit le pays et le monde, voir avancer ainsi la vaccination, voir surtout reculer l'épidémie, nous redonne, je l'espère, à tous, une certaine confiance en l'avenir, Merci beaucoup à nouveau.

POINT N°1 : REPRISE DE LA COMPETENCE RELATIVE AU PERISCOLAIRE ET A L'EXTRASCOLAIRE

Je propose que nous passions à la délibération N°1 qui concerne une question particulièrement importante, qui relève de l'éducation, du périscolaire, de la reprise d'une compétence par la commune et donc je donne la parole à Madame la Première adjointe en charge de l'éducation.

Madame NICOLETTI-DUPUY

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la délibération que je présente ici est significative de notre volonté de réaffirmer notre implication de bout en bout dans le quotidien des petits Trinitaires. La délégation de compétences, en matière de périscolaire et d'extrascolaire, a été faite auprès du SIVOM par nos prédécesseurs, elle concerne la garderie du matin, le temps

méridien, la garderie du soir, les mercredis pour le périscolaire, et le temps des vacances pour l'extra-scolaire. Je tiens tout d'abord ici à souligner la qualité du travail des agents du SIVOM, cependant la multiplication des responsables et des interlocuteurs ne facilite pas la bonne gestion de ces temps, dont la finalité principale, est de répondre au plus près, aux besoins des enfants. Pour cela et pour assurer une coopération efficace entre tous les acteurs de la vie éducative, la gestion directe par la commune de l'ensemble des personnels intervenant auprès des enfants est apparue, comme une évidence, une nécessité. Cette reprise de compétences, que nous soumettons aujourd'hui à votre approbation, s'inscrit dans une démarche plus globale, d'amélioration du contenu des activités proposées aux enfants, par la mise en place d'un PEDT qui vous a été annoncé en décembre dernier. Ce PEDT est à ce jour en cours d'élaboration, en concertation avec tous les acteurs de la communauté éducative, des groupes de travail thématiques seront prochainement réunis pour affiner les parcours éducatifs qui seront proposés dès la rentrée prochaine. Mais aujourd'hui, même si le PEDT et la reprise en gestion directe de la compétence périscolaire sont profondément liés, c'est uniquement de cette récupération de compétences dont il est question aujourd'hui. Reprendre en main cette compétence, c'est donc tout d'abord une meilleure coordination et une agilité plus grande dans la gestion des ressources humaines, une meilleure répartition des charges financières sur les fonctions support de la ville, la mise en place en concomitant du PEDT aboutira à une amélioration du contenu des activités, avec pour objectif, un élargissement des horaires de l'accueil du soir jusqu'à 18h30 pour satisfaire au mieux les besoins des familles. Jusqu'ici ce n'était pas la ville en direct qui agissait en matière d'animation dans nos écoles, aujourd'hui la ville reprend la main et nous retrouverons ainsi une capacité plus grande à travailler sur des projets. Je vous propose donc mes chers collègues, de bien vouloir autoriser la reprise par la commune des compétences relatives au périscolaire et à l'extra-scolaire à compter du 1er janvier 2022, autoriser Monsieur le Maire à notifier la décision du conseil municipal, et à solliciter la délibération du SIVOM, autoriser la mise en place d'une commission d'évaluation des charges composée de membres Trinitaires et du SIVOM Val de Banquière.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci beaucoup Madame l'adjointe. Chacun aura compris que c'est une délibération particulièrement importante, qui n'est pas une délibération technique, il s'agit pour la commune donc de reprendre une compétence. Vous le savez, nos prédécesseurs avaient confié un grand nombre de compétences au SIVOM Val de Banquière, qui les a exercées, qui les exercent, souvent avec beaucoup, de compétences, avec beaucoup de qualités et je salue notamment, le travail des agents du SIVOM qui exercent les compétences au nom de la commune. Je suis moi-même, l'un des vice-présidents, du SIVOM Val de Banquière et nous travaillons sur tous les sujets avec le président du SIVOM Val de Banquière, en très étroite coopération. Si nous avons choisi de reprendre cette compétence, c'est parce qu'elle est, comme l'a très bien expliqué l'adjointe à l'éducation, extrêmement imbriquée avec des compétences communales, dans les réfectoires de cantine de nos écoles cohabitent, actuellement, et des agents communaux et des agents du SIVOM. Il y a une nécessité de mieux coordonner les choses et aussi de donner à notre action municipale, davantage de cohérence, de donner un cap, qui est celui qu'ont décidé les Trinitaires, pour lequel, ils nous ont accordé leur confiance, qui est une grande responsabilité. Donc nous allons reprendre la main sur la compétence du périscolaire et de l'extrascolaire, et nous allons aussi faire des économies. Nous avons travaillé au plus près avec nos services du SIVOM Val de Banquière et le travail qui a été mené, depuis plusieurs semaines, depuis plusieurs mois, nous permet aujourd'hui de considérer, que c'est près de 150.000 euros d'économies annuelles, qui pourront être faites tout en améliorant le service public. Puisque là aussi la Première adjointe l'a bien expliqué, nous allons proposer en lien d'ailleurs avec un sondage qui a été fait auprès des principaux concernés, c'est-à-dire des familles des enfants qui bénéficient actuellement du périscolaire. Ce sondage a mis en évidence, par exemple qu'il y a une volonté forte que soient

élargis les horaires de la garderie du soir de 18h00 à 18h30, ce qui permettra de faciliter la vie d'un certain nombre de familles. Donc amélioration du service public, bonne gestion, récupération d'une compétence cruciale, c'est finalement l'une des décisions que nous avons à prendre pour avancer, dans le cadre des engagements que nous avons pris vis-à-vis des Trinitaires. Merci en tout cas Madame la Première adjointe, de ce travail que vous menez et qui pour ce qui concerne le projet éducatif de territoire, c'est à dire le travail sur le contenu des activités périscolaires se poursuit au moins jusqu'à l'été, dans la perspective de la prochaine rentrée, mais est un processus continu que nous aurons à accompagner avec l'ensemble de la communauté éducative qui travaille avec nous. Y'a-t-il des observations sur cette délibération ? Monsieur RAZAFINDRALAMBO, vous avez la parole.

Monsieur RAZAFINDRALAMBO

Merci. Bonsoir Monsieur le Maire, Madame l'adjointe à l'éducation, mes chers collègues, tout d'abord, on vous remercie sur les bonnes nouvelles concernant la baisse de l'épidémie et pour la santé des Trinitaires. Concernant la reprise de la compétence, encore une fois la presse a été informée avant les Trinitaires, dans un article paru dans Nice matin d'hier, et avant les élus de cette assemblée. Peut-on taxer cela de maladresses ou un petit peu du grand n'importe quoi, qu'en pensent vos partenaires institutionnels du SIVOM ? Vous sortez La Trinité du SIVOM Val de Banquière, c'est votre choix. Il faudra expliquer aux Trinitaires, pourquoi vous augmentez le coût des prestations, le ratio coût/service était optimal de 2,43 € par jour et par enfant pour toutes les activités périscolaires et les vacances, c'est imbattable. Quand on étudie la présentation du projet pédagogique proposé par le SIVOM, nous avons bien peur que le PEDT ne soit qu'une pâle copie. Quel intérêt ? Vous annoncez 150.000 euros de moins, mais de quoi, pour qui et surtout que va-t-il devenir des agents du SIVOM ? Des communes souhaitent intégrer le SIVOM, laissez aux Maires, votre place de vice-président, pour l'animation, la jeunesse et les sports. Nous avons donc voté POUR la délibération du PEDT lors du conseil municipal du 17 décembre 2020, au vu de l'évolution de la situation, nous voterons CONTRE. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Monsieur RAZAFINDRALAMBO, je répondrai tout à l'heure. Qui demande la parole ? Monsieur CARLIN, vous avez la parole.

Monsieur CARLIN

Merci. Bon je ne vais pas vous poser des questions, j'ai posé toutes les questions que je voulais poser, j'ai eu toutes les réponses lors de la commission population. Ce que je souhaite dire c'est que je ne reviens pas sur le vote que nous avons fait, sur notre crainte sur la réduction de l'encadrement, auquel vous opposez une majoration qualitative, mais d'un autre côté, je pense que le projet, me semble plutôt positif sur le PEDT, sur le plan que vous voulez institutionnaliser, la cohérence etc. J'avoue que je suis assez partagé, je pense que l'intention est bonne, qu'il y'a certainement une démarche qui peut être positive mais on a ce doute sur l'encadrement, la façon de le faire. Donc à titre personnel, je m'abstiendrai, je ne m'opposerai pas mais je m'abstiendrai dans l'attente d'avoir une visibilité sur l'avenir. Donc on vous fait confiance sur l'intention du projet, voilà ma position.

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous remercie, Monsieur CARLIN pour cette attitude constructive. Je rappelle effectivement que nous avons installé cette semaine les commissions thématiques, dont nous avons voté la création au dernier conseil municipal et qui permettent d'évoquer les délibérations en amont du conseil municipal avec l'ensemble des élus de la majorité et de l'opposition, c'est pour cela Monsieur RAZAFINDRALAMBO, que je ne peux pas vous suivre quand vous dites que vous n'avez pas eu l'information, avant un article paru dans Nice matin, c'est faux.

Puisque l'article est paru cette semaine et vous avez eu le dossier du conseil municipal dès la semaine dernière et par ailleurs les commissions s'étaient réunies avant, donc bien entendu, nous prenons garde à ce que les élus, qui sont en charge, parce qu'ils en ont reçu délégation des citoyens, en charge de délibérer, bien que ces élus aient les informations en temps utile. Et c'est évidemment ce que vous avez comme d'ailleurs vient de le dire Monsieur CARLIN qu'on ne peut pas suspecter de complaisance à l'égard de la majorité municipale.

Pour ce qui concerne, les éléments d'inquiétude que vous semblez formuler : d'abord sur la dimension financière, où est-ce que nous y trouvons notre compte ? Eh bien notamment parce que, puisque nous nous inscrivons dans cette démarche méritante du PEDT, du projet éducatif de territoire, avec l'éducation nationale, avec la caisse d'allocations familiales, avec l'ensemble de la communauté éducative, avec les représentants des parents d'élèves de toutes sensibilités, avec encore une fois tous les principaux concernés, eh bien le législateur prévoit que quand on s'inscrit dans cette démarche exemplaire, on peut bénéficier d'un soutien et notamment d'un soutien financier de la caisse d'allocations familiales.

Nous reviendrons tout à l'heure sur les délibérations budgétaires mais chacun comprendra que l'un des marqueurs du mandat que nous débutons, cela va être d'aller chercher de l'argent partout où on peut en avoir pour La Trinité, et donc des subventions, et c'est bien de cela que nous parlons, en nous inscrivant dans cette démarche de PEDT, nous allons pouvoir bénéficier de nouvelles subventions du soutien de la caisse d'allocations familiales, notamment.

Pour ce qui concerne les agents du SIVOM, n'ayez pas d'inquiétude là-aussi nous avons reçu les principaux intéressés bien en amont, nous travaillons avec les agents, nous les avons réunis, j'étais d'ailleurs avec le président du SIVOM et ensemble nous allons travailler cela. Ils sont accompagnés et l'immense majorité vont intégrer l'effectif communal, ils en sont d'ailleurs assez enthousiastes pour la plupart parce qu'ils comprennent que le métier qu'ils exercent, il va être encore davantage valorisé, par l'amélioration du contenu que nous allons mettre dans ces activités périscolaires parce que nous ne souhaitons pas que le temps périscolaire, ce soit simplement une manière de garder les enfants en attendant que leurs parents viennent les récupérer sans se préoccuper de ce qu'ils y font. C'est pour ça que nous avons mis en œuvre le PEDT « le projet éducatif de territoire », qui va permettre, là aussi en associant tous les intéressés, de travailler à des activités de culture, de sport, l'éducation à l'environnement, à la citoyenneté, à la laïcité, en bonne coopération là aussi avec les enseignants, avec des actions que nous allons mener aussi pour accompagner l'aide aux devoirs. Donc encore une fois, nous pouvons dire que cette décision c'est à la fois une mesure de bonne gestion et oui d'économies budgétaires, pour les finances Trinitaires et donc les finances de nos contribuables qui sont mises à contribution. Donc ce sont des mesures de bonne gestion et ce sont des mesures d'amélioration du service public.

Voilà donc je crois que c'est vraiment une démarche vertueuse et c'est la raison pour laquelle nous avons placé cette délibération en position numéro 1, et encore une fois jusqu'à la récupération officielle de la compétence, au 1er janvier 2022, et avant jusqu'à l'étape particulièrement importante que sera la rentrée de septembre 2021, nous travaillons tous les jours, toutes les semaines, avec les agents, avec le président du SIVOM Val de Banquière, avec nos collègues Maires des communes du SIVOM Val de Banquière, pour effectuer cette transition dans l'intérêt de tous et dans une logique de gagnant-gagnant. Voilà mes chers collègues.

Madame la Première adjointe, vous aviez quelque chose à ajouter ? Non. Y'a-t-il d'autres observations ? Madame ESCALIER ? Bien, je prends note que Madame ESCALIER ne prend pas part au vote sur cette délibération. Et donc je vais faire procéder au vote. Qui est CONTRE? Qui s'abstient? Qui est POUR ? Elle est adoptée. Et je vous remercie pour les familles et les écoliers Trinitaires.

Madame Virginie ESCALIER, intéressée à l'affaire, ne prend pas part au vote.

Vote du Conseil : *Pour : 27* *Contre : 4* *Abstention : 1*

CSCSCSCSCSCS

POINT N°2 : APPROBATION DE LA CHARTE DE LA METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR VALANT PACTE DE GOUVERNANCE

Il s'agit à présent, d'examiner la délibération N°2, qui concerne l'approbation de la charte de la Métropole Nice côte d'azur valant pacte de gouvernance. Alors je vais vous épargner si j'ose dire, une lecture de cette charte mais tous les Trinitaires, tous les citoyens qui souhaitent en prendre connaissance, peuvent la lire notamment sur le site de la Métropole Nice côte d'azur. Je vais simplement me borner à donner quelques grandes orientations qui inspirent cette charte. Vous le savez depuis de nombreuses années souvent nos concitoyens Trinitaires ont pu se demander si La Trinité prenait toute sa place au sein de la Métropole Nice côte d'azur et là-aussi, c'est l'un des marqueurs qui inspire la façon dont nous menons désormais les destinées de la commune. Avec ma collègue Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, qui est conseillère métropolitaine, nous avons à cœur de bien représenter La Trinité au sein du conseil métropolitain, et moi-même comme vice-président de la Métropole, je souhaite que La Trinité prenne toute sa part. Il faut dire que une annonce récente, est venue conforter cette volonté que nous avons, est venu lui donner une preuve matérielle si j'ose dire, c'est, chacun le sait désormais, cette annonce de l'arrivée du tramway à La Trinité qui est désormais un engagement très ferme. D'autant plus ferme que nous étions aujourd'hui en visioconférence avec le président de la Métropole, pour la signature du contrat de relance entre la Métropole et l'ÉTAT, signé par le président ESTROSI et le premier ministre Jean CASTEX et qui inscrit dans ses engagement, notamment l'extension du réseau public de transport de la Métropole et donc la ligne 5, cette ligne 5 qui amènera le tramway à La Trinité. ça n'est pas une petite chose, ça n'est pas simplement une preuve symbolique, c'est une mesure extrêmement concrète qui amène, dans les années à venir, à changer le quotidien d'un très grand nombre de Trinitaires parce que chacun sait combien nos axes de circulation sont si souvent asphyxiés, engorgés ; la semaine dernière encore, suite à un incendie d'un véhicule sur la pénétrante pendant plusieurs heures, et malgré l'intervention de nos services rapides, pendant plusieurs heures la circulation a été asphyxiée, c'est la raison pour laquelle nous devons tout faire pour améliorer les axes de circulation, avec bien entendu le tramway, avec l'amélioration du routier, avec tout ce que nous pourrons mettre en œuvre pour fluidifier les axes de circulation, avec des pistes cyclables, dont nous travaillons à la mise en œuvre notamment à l'entrée de ville pour se raccorder au réseau de pistes cyclables de la Métropole. Voilà, donc il y a bien entendu cet engagement sur les transports et puis il y a au quotidien tout ce que nous devons faire pour que La Trinité profite pleinement de son appartenance à la Métropole et de toutes les compétences que la Métropole exerce pour nous et sur lesquelles nous avons évidemment un regard quotidien, Madame FERNANDEZ-BARAVEX, lors du dernier conseil municipal, nous avait fait une synthèse de tout ce qui avait été fait dans les derniers mois mais chaque semaine, je dois le dire, il y a une nouvelle réalisation parce que nous mobilisons cette enveloppe du récurrent

métropolitain, qui nous permet, de façon totalement indépendante du budget trinitaire et c'est une bonne chose par les temps qui courent, d'une façon totalement indépendante du budget trinitaire, de décider de là où nous souhaitons intervenir, et vous savez que nous avons décidé d'organiser les choses dans un plan pluriannuel d'investissements, où nous organisons des visites de quartiers, nous entendons ce que les citoyens Trinitaires ont comme besoins, et ensuite nous décidons des aménagements de voirie notamment pour que le quotidien soit amélioré. C'est ce que nous avons fait sur la route de Laghet à Baccia Donna, c'est ce que nous avons fait pour sécuriser les abords de l'école de La Plana, c'est ce que nous avons fait à la Sembola, c'est ce que nous avons fait très récemment la semaine dernière en sécurisant la piste de Staou Soubran qui surplombe l'autoroute, bien les exemples se comptent par dizaines et systématiquement, nous allons dans chaque quartier répondre aux besoins par les investissements métropolitains et donc c'est cela l'action au quotidien de la Métropole. Donc ça c'est l'action concrète et pour l'action concrète, il faut une gouvernance. La gouvernance métropolitaine, elle est articulée vous savez à la fois, par le conseil métropolitain, par le bureau métropolitain et donc l'ensemble des vice-présidents, je suis l'un d'entre eux, mais aussi par, et surtout j'allais dire et le président de la Métropole y tient beaucoup, par ce fameux conseil des Maires que nous réunissons très régulièrement et où toutes les grandes décisions sont prises, en décision collective par les Maires qui doivent faire entendre leur voix et c'est ce que je souhaite faire, en votre nom à tous, tout au long de ce mandat, comme un partenaire, pas comme un vassal, comme un partenaire déterminé à faire entendre les intérêts de La Trinité et les intérêts de l'ensemble des habitants de la Métropole Nice côte d'azur. Voilà, de quoi il s'agit dans cette délibération N°2, qui relate finalement l'adoption de cette charte, de ce pacte de gouvernance métropolitain. Y a-t-il des observations ? Monsieur FORT, vous avez la parole.

Monsieur FORT

Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes heureux de constater que votre équipe et vous-même promouvez la Métropole nous en sommes très heureux mais ça n'a pas toujours été le cas merci.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Monsieur FORT pour cette intervention. Monsieur CARLIN, je crois que vous voulez la parole ? Vous avez la parole.

MONSIEUR CARLIN

Merci. Oui, vous allez me trouver très dubitatif ce soir mais encore une fois, j'ai des doutes, ce qui ne veut pas dire que je suis indécis. J'ai lu la charte ; je vais vous dire à peu près la même chose que pour la délibération précédente, j'attends de voir. J'ai bien entendu, vous l'aviez dit dès le début de votre mandat que vous alliez travailler avec la Métropole. Bon ça n'a pas toujours été le cas, donc vous, vous dites ce soir que vous serez partenaire et non vassal, c'est très bien j'espère que la Métropole sera partenaire de son côté, oui effectivement et pour l'instant tout ce qui est écrit, j'y crois pas beaucoup donc je vous donne acte de ce que vous présentez aujourd'hui, je vous donne acte de votre engagement encore une fois être partenaires et à aller chercher les ressources que peut apporter la Métropole, donc j'espère simplement qu'elle jouera son rôle, et encore une fois, je vais attendre de voir. Donc je vais également, enfin en ce qui nous concerne, nous allons nous abstenir sur cette délibération. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. En complément de ces interventions, vous avez raison de dire que moi-même, je n'ai pas toujours été très tendre avec la façon, dont mes prédécesseurs ne cherchaient pas à se faire entendre au sein de la Métropole, c'est effectivement quelque chose que j'ai très souvent pointé.

J'ai regretté effectivement que mon prédécesseur n'ait jamais une seule fois levé la main au conseil métropolitain, pour défendre l'arrivée du tramway, et donc bien entendu, c'est une voix différente qui est portée mais une voix qui n'est pas celle seulement d'un partenaire. Nous sommes des acteurs au sein de la Métropole, parce que la Métropole, elle est constituée de 49 communes et au sein de la Métropole, les 49 Maires, des 49 communes discutent à égalité souvent avec des intérêts convergents, parfois avec des débats, chacun défend évidemment à la fois l'intérêt de sa commune, mais aussi l'intérêt métropolitain parce que on sait bien que sur certains enjeux, l'intérêt métropolitain, il profite aussi à l'ensemble des communes, et en fait ce qu'il faut quand on participe à une instance, on évoquait tout à l'heure le SIVOM Val de Banquière et nous sommes actuellement sur la Métropole, ça n'est pas du tout le même périmètre, la Métropole est un périmètre de mutualisation où toutes les nouvelles politiques qui sont menées ne demandent pas une nouvelle contribution ; quand j'ai demandé à étendre le réseau des navettes à l'intérieur de la commune et que nous avons, avec la Métropole, créé cette ligne C11, cette ligne de transport à la demande, eh bien pas un euro supplémentaire n'a été demandé aux Trinitaires. Ce sont des compétences mutualisées et donc ce qu'il faut, c'est encore une fois au sein d'une instance de coopération, il faut faire entendre sa voix et je crois que c'est ce que nous faisons. Pour finir, je donnerai aussi un autre exemple parce que chacun a en tête ce fameux projet d'espace culturel que je crois nous voulons tous voir émerger à La Trinité et dont nous voulons tous qu'il soit à la fois un beau projet, un projet qui ait le moins d'impact possible sur les finances communales, et un projet qui permette de réaménager la commune, de la valoriser, de lui donner, oui de la valeur y compris pour les biens des propriétaires Trinitaires qui ont besoin que leur bien puisse voir garder sa valeur et même qu'elle se développe. Donc nous avons besoin de réaménager, de requalifier le centre-ville et bien, sur ce projet de réaménagement par exemple, nous travaillons au quotidien avec les services de la Métropole, avec la direction de l'aménagement de la Métropole, qui nous épaulé et qui va nous permettre encore une fois de mener à bien un projet sur lequel nous travaillons en amont. Madame la conseillère métropolitaine vous ne me démentirait pas je crois, vous qui travaillez beaucoup avec nos services. Parfait. Pas d'autres observations ? On me signale que deux élus ne prendront pas part au vote, il s'agit de Monsieur POULET, de Monsieur BONNAFOUX et donc je sou mets cette délibération aux votes. Qui est CONTRE ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? Elle est adoptée. Je vous remercie.

Messieurs POULET et BONNAFOUX, intéressés à l'affaire, ne prendront pas part au vote.

Vote du Conseil : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 2

CCCCCCCCCCCC

POINT N°3 : BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR 2021

L'ordre du jour appelle désormais l'examen de la délibération N°3, qui concerne le budget primitif 2021 et donc je vais donner la parole, comme il se doit à Monsieur l'adjoint aux finances, Monsieur GENIEYS vous avez la parole. Branchez votre micro Monsieur l'adjoint.

MONSIEUR GENIEYS

J'ai horreur de ce genre d'instrument. Mes chers collègues, le budget qui vous est proposé aujourd'hui, est le premier établi en parfaite connaissance de la situation de la commune, éclairé par les conclusions de l'audit et les demandes de régularisation de l'État concernant les errements antérieurs. Nous partons d'une quasi situation de cessation de paiement que seule la vente du terrain du collet du moulin nous a évité.

L'objectif de ce budget est de rétablir un équilibre réel de fonctionnement et de dégager une épargne nette permettant de couvrir l'amortissement de la dette, de rembourser la ligne de trésorerie qui s'élève à 1,6 million d'euros, de restaurer notre fonds de roulement. Avec une prospective de retour à l'équilibre sur cinq ans, ce budget permet d'amorcer le désendettement de la commune afin de lui donner des marges de manœuvre d'investissement à moyen terme. Dès cette année, un effort d'investissement pourra être engagé sur l'entretien des écoles, de désamiantage de l'ancienne école des Gerles dans le cadre du projet de salle culturelle, la création d'un guichet unique famille. Le budget 2021 sera complété en cours d'année par la présentation d'un objectif pluriannuel de retour à l'équilibre coordonné avec les services de l'État. Dans ce contexte contraint, pour la commune, des décisions de gestion ont été prises afin de pouvoir contenir les dépenses de fonctionnement en 2021 malgré la crise sanitaire qui génère des charges supplémentaires. Cela passe notamment, par le retour en interne, de prestations extérieures qui seront désormais faites en régie municipale, cela passe par la suppression de prestations trop coûteuses, comme les toilettes publiques actuelles, cela passe par la reprise programmée de la compétence périscolaire, qui permettra d'en maîtriser les coûts et d'optimiser les services. La comptabilité d'engagement en cours de déploiement, permettra un strict contrôle des dépenses prévues et réalisées.

Dans le cadre de la préparation du budget, pour la Première fois, l'ensemble des services de la commune a pu avoir un état détaillé de sa situation financière ainsi qu'une vision globale des finances communales, les arbitrages ont été faits service par service avec les responsables. Partout les mesures d'économie ont été prises, jamais au détriment de l'efficacité des services mais le déficit chronique de fonctionnement de la commune, provient principalement de son manque de recettes. Nous prenons les responsabilités que nos prédécesseurs n'ont assumé et devant, pour entamer le rééquilibrage des comptes réels précédemment faussés, assumer la hausse inévitable de la taxe foncière, seul levier fiscal que nous maîtrisons. Par ailleurs, des demandes de subventions seront systématiquement faites pour les investissements en amont des réalisations, il s'agit de planifier, programmer les investissements, en optimisant leur équilibre financier. Un plan pluriannuel d'investissement sera présenté au cours de l'année 2021. La commune entend aussi revoir l'ensemble des tarifs des services publics, en mettant chacun à contribution avec équité et justice sociale. Mes chers collègues, le budget qui vous est présenté maintient les charges générales au niveau de l'année 2019, l'année 2020 étant une parenthèse fortement impactée par le COVID.

Les charges de personnel sont maîtrisées, à un niveau de 6.720 000 euros en hausse de 70 millions euros, alors que la simple évolution des carrières induit une hausse de 120.000 euros annuels. Il est d'ores et déjà prévu de ne remplacer qu'un départ à la retraite sur quatre. La part des dépenses réelles de personnel est tombée à 54,25 % des dépenses de fonctionnement en 2021 alors qu'elle était à 61,55 % en 2020 et que la moyenne de la strate est à 60%. Nous pouvons donc dégager une épargne nette de gestion réelle de 835.500 euros, qui aurait même dû être portée à 1.233.000 euros, si nous avions perçu la dotation de solidarité communautaire, que nous ne récupérerons que dans un an. Nous avons interrompu la dégradation de notre déficit et entamé son comblement. Comme je l'ai dit auparavant, nous pouvons réamorcer nos investissements et avons budgété 220.000 euros de travaux dans les écoles, 400.000 euros pour le désamiantage et la démolition des Gerles, nous assumons les dettes de nos prédécesseurs en remboursant le FCTVA dû au département pour le palais des sports à hauteur de 252.000 euros et celui dû au SIVOM à hauteur de 220.000 euros. Mes chers collègues, peut être que Monsieur le Maire vous voudrez compléter ce que je dis là ?

MONSIEUR LE MAIRE

Vous avez terminé ?

Monsieur GENIEYS

Oui je termine, voilà je termine avant de passer aux votes si vous avez des compléments à faire.

MONSIEUR LE MAIRE

Ah oui, bien sûr, nous allons avoir le débat. Merci Monsieur l'adjoint, pour ce travail que vous avez mené avec nos services, avec les services de l'État, avec le cabinet KPMG qui nous a présenté l'audit lors du dernier conseil municipal.

Evidemment, nous sommes dans une séance qui est solennelle. Ça n'est pas n'importe quel conseil municipal que celui-ci, c'est le conseil municipal où nous votons le budget et les taux d'imposition, dans notre Première année d'exercice plein du mandat, et dans une situation où nous voulons plus que jamais en ce début de mandat, regarder les Trinitaires dans les yeux et assumer nos responsabilités. J'ai pointé comme élu dans l'opposition depuis de nombreuses années, la gravité de la situation financière de la commune, son extrême gravité. Nous avons eu de très nombreux débats, dans les précédentes années sur la gravité de la situation financière de la commune. L'audit qui nous a été présenté lors du dernier conseil municipal a apporté un éclairage beaucoup plus précis et nous avons compris, que ce que nous pouvions voir à l'époque ça n'était que la face émergée de l'iceberg, aujourd'hui la plupart des Trinitaires, le savent. La Trinité est au bord de la faillite, je pèse mes mots en disant ça, je les pèse d'autant plus que ça n'est pas moi qui le dit, c'est le cabinet d'audit indépendant qui l'a dit et écrit. Les faits sont graves, le Maire sortant lui-même a reconnu des irrégularités, l'ancienne Première adjointe a reconnu l'insincérité des comptes. Beaucoup de Trinitaires me demandent ce qu'il faut faire, j'ai transmis comme il se doit l'audit et la réalité des comptes aux magistrats de la chambre régionale des comptes. Ainsi l'audit nous aura montré comment on en est arrivé là. Et l'audit dit très clairement que si rien n'est fait, c'est la tutelle qui nous attend, cette tutelle serait même déjà en place si en 2018 et en 2019 mes prédécesseurs avaient transmis à l'État des comptes réels. Or ces comptes ont été masqués, fausse recette inscrite en 2018 pour une fausse vente du collet du moulin, dette masquée 750.000 euros pour le gymnase où nous sommes vis-à-vis du conseil départemental, 200.000 euros pour le SIVOM, 6.000.000 d'euros de lignes de trésorerie qui est un emprunt à masquer. Pire, vous le savez aujourd'hui des choix cyniques, incroyables, ont été faits dans les dernières semaines du précédent mandat, 40.000 euros pour ce fameux concours d'architectes, pour un prétendu projet de salle polyvalente affiché en pleine campagne électorale, 70.000 euros de recettes de loyers perdus par la vente en urgence, par mes prédécesseurs, de bâtiments communaux en vue de corriger les fausses inscriptions de recettes, à cela s'ajoute une baisse en trompe l'œil de la taxe d'habitation en 2014. Pour cette promesse démagogique mes prédécesseurs ont dû, tenez-vous, bien, recourir à des emprunts supplémentaires, qui ont endetté la commune pour 25 ans de plus. 350.000 euros par an de remboursement, qui s'ajoutent aux 200.000 euros de manque à gagner.

Maintenant, que la taxe d'habitation disparaît ce sont uniquement les propriétaires qui sont mis injustement à contribution fiscale. Il nous faut redresser la barre, il nous faut réparer la commune, dire la vérité, présenter à l'État, et surtout aux Trinitaires, des comptes sincères, arrêter de creuser les déficits, obtenir de l'État une trajectoire de redressement. Alors face à toutes ses responsabilités que nous avons, que nous mesurons, les solutions elles ne sont pas innombrables. Tricher ? Non, pas nous. Emprunter ? Nous ne pouvons y prétendre. Vendre ? Nous avons vendu le Collet du moulin et corrigé les fausses transactions de nos prédécesseurs. Mais on ne doit pas vendre pour payer ses charges, quand on vend, ce doit être pour investir.

Alors, il nous faut avant tout chercher des économies partout où c'est possible et nous le faisons d'ores et déjà, 35.000 euros par an d'économisé en mettant fin au marché d'entretien des espaces verts en entrée de ville, 60.000 euros d'économisé en mettant fin au marché des toilettes publiques de la place Pasteur et du jardin de la gare, qui marchent une fois sur deux, et qui coûtent 60.000 euros par an aux contribuables Trinitaires, ré-internalisation des petits travaux de peinture notamment qui étaient faits jusqu'à présent, à grands frais, par des entreprises et que nous allons faire en régie communale, c'est à dire que nous allons faire faire par nos agents communaux, qui sont déjà dans l'effectif communal 15.000 euros d'économie par an. Nous ne remplacerons pas tous les départs en retraite, un agent sur quatre à peu près ne sera pas remplacé, nous n'avons pas le choix nous ne dégraderons pas le service public, nous mobiliserons toutes les énergies pour que le service public soit rendu, soit amélioré mais nous ferons en sorte de ne pas augmenter nos charges de personnel. Et pourtant je le dis tout cela, malgré tous nos efforts, auxquels nous nous sommes attelés depuis le premier jour, tout cela ne suffira pas, ça n'est pas moi qui le dit c'est l'audit, ça n'est pas moi qui le dit c'est l'État, qui maintenant à la connaissance réelle des comptes de la commune qu'on lui a cachés précédemment. Alors oui je le dis, oui j'assume de dire que j'ai dit et écrit que nous n'augmenterons pas les impôts, je l'ai dit, je l'ai écrit, à une époque où nous ne voyions que la face émergée de l'iceberg, à une époque où les comptes de la commune étaient masqués aux Trinitaires, à l'État, oui j'ai dit et écrit à l'époque que je ne voulais pas augmenter les impôts et aujourd'hui, nous les Trinitaires, nous sommes contraints de subir une augmentation de la taxe sur le foncier bâti, c'est l'ardoise qu'on nous laisse. L'audit demande d'augmenter de 14 points la taxe sur le foncier bâti, je ne peux pas y consentir. Nous sommes disposés à consentir à un effort de 8 points et c'est déjà beaucoup, c'est déjà trop pour nous tous, c'est nous tous qui allons payer cette ardoise, c'est nous tous qui assumons ce douloureux héritage. Alors nous allons chercher partout l'argent là où il est, j'évoquais tout à l'heure les demandes de subventions, partout nous allons rechercher des subventions et ce seront d'ailleurs un grand nombre des autres délibérations de notre conseil municipal, des demandes de subventions, partout, pour investir, pour notre patrimoine communal, pour sécuriser les écoles, pour ne pas appauvrir notre patrimoine, pour ne pas le laisser se dégrader, pour ne pas avoir à aller payer plus cher ce qui n'a pas été fait par le passé. Madame la Première adjointe lors du dernier conseil municipal évoquait cet exemple terrible de ce sol souple dans un réfectoire d'une cantine de nos écoles, qui n'a pas été refait alors que mes prédécesseurs ont encaissé, dans les caisses communales, l'argent de l'assurance mais qu'ils ont mis dans le trou communal, au lieu de refaire le sol souple. A l'époque le devis qui avait été présenté, c'était 24.000 euros ; aujourd'hui le devis qui nous est présenté, parce que j'ai demandé au directeur général des services de faire faire un devis dès le lendemain du jour où nous avons appris cette terrible irresponsabilité, aujourd'hui le devis qui nous est présenté c'est 35.000 euros. Si le devis avait été fait à l'époque ça nous aurait coûté 10.000 euros ou 11.000 euros de moins. Nous, nous ferons les investissements qu'il y a à faire parce qu'il n'y a pas d'économies de bouts de chandelle, quand il faut réparer un sol souple, quand il faut réparer un carreau, quand il faut mettre un store dans une école, nous le ferons. Parce que c'est comme ça que nous entretiendrons notre patrimoine mais nous ferons seulement ce qui est utile, ce qui est bénéfique, pour les Trinitaires et nous le ferons en permanence dans un souci de bonne gestion des deniers publics parce que ça n'est pas notre argent ou plutôt c'est notre argent à tous, c'est l'argent dont les Trinitaires nous confient la gestion et dont nous devons avoir la maîtrise à l'euro près, parce que c'est notre responsabilité, c'est les comptes que nous devons rendre à notre tour quand c'est nous qui rendrons des comptes lors du prochain renouvellement électoral parce que les élections c'est ça, c'est rendre des comptes aux citoyens, qui vous font confiance et dont vous ne devez pas abuser la confiance ; voilà ce que nous ferons. Donc, nous développerons cette vision pour La Trinité, nous ferons face à nos responsabilités, nous assumerons nos responsabilités, nous récupérerons la capacité à faire parce que l'effort qui est demandé aujourd'hui, je le dis solennellement aux Trinitaires et plus particulièrement aux propriétaires parce que aujourd'hui le seul levier fiscal

des communes c'est la taxe sur le foncier bâti et donc ce sont les propriétaires de la commune qui vont faire l'effort, à cause de votre irresponsabilité, à cause de cette baisse en trompe l'œil de la taxe d'habitation qui prétendait toucher tout le monde, et qui en fait aujourd'hui va pénaliser les Trinitaires mais cet effort ils ne le feront pas vainement ; c'est 1.000.000 d'euros supplémentaires qui arrivent dans les caisses de la commune et qui vont à peine équilibrer ce déficit structurel, ce trou que vous n'avez pas voulu assumer. Ces 1.000.000 d'euros supplémentaires, ils vont permettre de faire face, de gérer avec responsabilité, et chacun sera soumis à un effort collectif parce que je dis que seul le levier fiscal des propriétaires aujourd'hui peut être mobilisé mais nous le verrons tout à l'heure avec plusieurs autres délibérations. Chacun devra prendre sa part par un petit effort sur le tarif de la cantine, par un petit effort sur la vignette de stationnement, par telle ou telle contribution que nous demanderons à ceux qui occupent le domaine public, ce qui d'ailleurs peuvent se le permettre, quand un promoteur mène un chantier de construction, qu'il occupe le domaine public, qu'il installe une palissade et qu'on ne lui demande pas un euro, comme vous le faisiez pour certains chantiers, c'est inacceptable, nous irons chercher l'argent là où, il est pour apaiser les finances des Trinitaires. Voilà notre responsabilité, nous n'allons pas nous défilé nous allons assumer, assumer, assumer, les décisions même douloureuses que nous prenons que nous prenons encore une fois en regardant les Trinitaires dans les yeux en sachant l'effort que cela demande, dans la période que nous vivons de crise sanitaire économique sociale, qui je l'espère verra un bout du tunnel et peut-être au contraire après une relance, et donc une création de richesses d'emplois, nous devons l'espérer mais aujourd'hui nous sommes encore dans l'incertitude et aujourd'hui ce que nous devons faire parce que nous sommes des élus de la république qui assument leurs responsabilités et bien c'est prendre les décisions et ne pas les prendre en nous cachant et les prendre en début de mandat, les prendre devant tous les Trinitaires, les prendre en enregistrant nos débats, les prendre en disant ce que nous avons à dire devant tout le monde et en défendant ce que nous avons à défendre, en discutant avec des Trinitaires, voilà c'est ce que nous faisons aujourd'hui nous le faisons solennellement mais nous le faisons la tête haute. Je vous remercie. Y a-t-il des observations? Madame MARTELLO, vous avez la parole.

MADAME MARTELLO

Bonsoir et merci à tous. Monsieur le Maire, s'il y a bien une chose qui ne change pas, c'est que vous aimez que ce soit dans l'opposition, dans la majorité, créer le doute et la suspicion sur tout. Donc là ce soir, vous présentez le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Vous devez le présenter dans les 15 jours au représentant de l'État comme tout document budgétaire doit être présenté pour contrôler validation comme par le passé, rien n'a été caché ; la perte de la taxe d'habitation est un manque à gagner certain pour la commune et il n'est pas utile de chercher des responsables à tous crins.

Avec l'audit coûteux et à la charge de vos prédécesseurs, les Trinitaires ont compris la manœuvre vous masquez une décision trop facile pour augmenter les impôts, vous dites l'assumer, vous prenez vos responsabilités. C'est en effet plus facile d'augmenter charges et taxes, quand on a commencé par convaincre que l'équipe ancienne est responsable de tout. Je rappelle aux Trinitaires, qu'en faisant des investissements conséquents, de 2014 à 2020, sans faire d'emprunt, en diminuant la dette nous avons durant le mandat baissé les impôts, il suffit de regarder les feuilles d'imposition, c'est marqué dessus. Je rappelle quelques investissements, l'église de la très Sainte Trinité classée monument historique, la charmante chapelle Sainte Anne. Nous avons amélioré l'offre culturelle en investissant pour l'informatisation de la médiathèque, nous avons beaucoup travaillé avec le comité des fêtes sur de belles manifestations avec l'école de musique, pour son offre associative La Trinité a reçu deux lauriers, nous avons donné au parc du Rostit une nouvelle installation sportive, un espace de détente pour les familles et nous avons également créé un jardin aux Vignes Hautes, la mairie a été réaménagée, le cœur de ville complètement rénové, les places, les boulevards. Nous avons créé du logement maîtrisé qui a eu pour effet de

contenir les pénalités SRU, ce qui n'est plus le cas puisque maintenant on paye 213.380 euros et on sait pourquoi. Nous avons missionné le centre de gestion pour réaliser les recommandations de la Cour des comptes, qui demandait de se mettre en conformité, pour le temps de travail des agents, nous avons investi dans la sécurité de la ville, je vous rappelle qu'on était dans le top 3 des villes les plus tranquilles, pour la proximité dans les écoles et pour le social et tout cela sans augmenter les impôts. Je répète que le concours d'architectes, que vous décriez a été lancé pour gagner du temps pour le projet de la salle municipale et peu importe qui se serait retrouvé à la tête de la mairie. C'est cela avoir le sens de l'intérêt commun et vous ne pouvez contester que les options prises pour La Trinité furent des options de redressement et vous les connaissez puisque vous faisiez partie des commissions des finances et même si vous dites que tout était caché c'est faux. Quelques précisions s'il vous plaît sur le budget ? Les indemnités d'élus doivent être inscrites dans le détail, nous ne les avons pas trouvées ; peut-être que nous ne les avons pas vues. La loi engagement et proximité de 2019 impose la présentation d'un état annuel, sur toutes les indemnités perçues par les élus, je crois qu'on doit la transparence en tant qu' élu. Vous rapportez dans les délibérations des écritures fausses, en fait, ce sont des écritures manquantes et pour revenir sur les 6 000 ou 10 000 ou 15 000 enfin je ne sais plus, je vous suis plus sur les travaux du sol souple, je vous indique que nous les avons réaffectés sur l'école Victor Asso et nous avons privilégié à l'époque l'écologie, avec les travaux de plomberie et permis de réduire la consommation d'eau dans cette école, l'eau c'est capital non ? Qui peut croire, qui peut croire, que nous aurions laissé les enfants en danger avec une proximité d'amiante non mais qui peut le croire à part vous ? Les établissements recevant du public sont contrôlés régulièrement par des instances responsables, ils auraient laissé passer cela ? Madame la Première adjointe, si vous en êtes persuadée et si je peux me permettre de vous donner ce conseil, il est de votre devoir de vous retourner contre les organismes de contrôle. Vous rapportez le terme de « dette masquée », je vous fais rire. C'est bien, oui riez. Vous rapportez le terme de « dette masquée », masqué, c'est un acte volontaire de dissimulation, ça n'a jamais été le cas. Pour en revenir au montant de la FCTVA, les trois instances Conseil départemental, Métropole, SIVOM nous ont accompagnés car bien informés de la situation et dans ce mode opératoire. Personne, je rappelle ne pouvait présager en 2014 que les communes perdraient autant de dotations, ce fut 5 millions pour nous à La Trinité. Enfin comme de nombreuses villes responsables, nous avons mis en vente les biens coûteux et obsolètes pour la commune. Non, nous n'augmentons pas les impôts et puisque vous parlez de la vente du terrain Collet du moulin, bon ! Il est vendu, Première nouvelle, on ne le savait pas, mais enfin, je ne sais pas si vous l'avez vendu au prix des domaines, nous, nous l'aurions vendu 2.000.020 euros si vous n'aviez pas marqué un but contre le camp des Trinitaires, en faisant un recours, en privant la commune de cette rentrée d'argent. Les chiffres ne mentent pas, en empêchant les ventes, l'obligation nous était faite de trouver des solutions de remplacement d'entrées ponctuelles de trésorerie ; c'est pour cela que la Métropole a été sollicitée, pour l'avance de la dotation et qu'il a été demandé au département le report de la FCTVA due ; nous les remercions infiniment pour cette aide et cet accompagnement. On travaillait d'autre part à la rationalisation d'écoute, on répondait aux recours contre les ventes, qui nous empêchaient d'atteindre rapidement nos objectifs, c'était notre stratégie financière, contenir le budget avec maintien de tous les services pour les Trinitaires sans impacter leur pouvoir d'achat et en investissant. Et vous ? Vous, en pleine crise sociale vous augmentez les impôts, la cantine, les vignettes de stationnement et vous continuez à marquer des buts contre le camp des Trinitaires. Une question... Où en êtes-vous de la candidature proposée en 2019, par Monsieur le trésorier de contes, pour la ville de La Trinité, comme ville pilote pour le dispositif de certification des comptes par la direction des finances publiques ? La mesure du respect des règles comptables en est l'objet.

Donc pour résumer, vous augmentez la taxe foncière de 8 points, soit 40 % sur la part communale, 8% pour les repas de la restauration scolaire, 30% sur la vignette zone bleue, vous augmentez les droits de voirie, vous créez une taxe pour les manifestations et vous prenez les contribuables pour qui Monsieur le Maire ? A part une réponse fiscale que proposez-vous ? Non, c'est pas vous qui la proposez la tutelle... Nous vous laissons à vos responsabilités de Maire et nous savons déjà que vous n'avez pas dans vos priorités le pouvoir d'achat des Trinitaires. Mais en ces temps de crise sociale et sanitaire nous vous le demandons solennellement, nous vous le demandons solennellement, n'augmentez pas les impôts, n'impactez pas le pouvoir d'achat des familles Trinitaires, vous ne devez, pas, vous ne pouvez pas augmenter les impôts, c'est une injustice sociale et réparation ne veut pas dire démolition. Bien évidemment je donnerais, je ne sais pas si la Presse est là, mon intervention à la Presse pour qu'elle l'ait complètement et nous voterons CONTRE.

MONSIEUR LE MAIRE

Donc je note que vous donnerez votre intervention à la Presse et j'en conclus que vous n'avez pas honte de ce que vous avez dit. Parce que franchement Madame MARTELLO ...

Madame MARTELLO

Soyez avare de votre mépris, Monsieur POLSKI. Soyez avare de votre mépris, vous en sortirez grandi croyez-moi.

MONSIEUR LE MAIRE

Souffrez de m'entendre parler parce que moi je, contrairement à ce que vous avez fait pendant des années vous voyez, je vous laisse parler tout au long de votre intervention. Donc aujourd'hui restez à votre place et s'il vous plaît laissez-moi parler au moins quand je vous répons. Je vous répondrai point par point mais je crois que les Trinitaires, et je pense que c'est vraiment une bonne chose qu'ils nous regardent tous et qu'ils vous aient entendue et effectivement j'espère que la Presse prendra votre intervention que vous lui proposez, parce que je crois que les Trinitaires sont témoins qu'avoir autant de culot, c'est je crois, à inscrire dans le livre des records. Je répondrai point par point tout à l'heure mais avant ça je vais demander s'il y a d'autres observations. Madame ESCALIER, vous avez la parole.

Madame ESCALIER

Bonsoir, merci. Alors lors du rapport d'orientations budgétaires évoqué, lors du précédent conseil, nous avons pu échanger sur la situation passée et actuelle de la commune. La présentation de cette délibération dans votre note de synthèse, vous insistez sur les errements du mandat 2014-2020 mais comme nous le faisons remarquer, il aurait été plus correct vis-à-vis des Trinitaires de remonter bien au-delà de 2014, pour comprendre et expliquer aux administrés d'où vient cette situation. Vous feignez de découvrir le pot-aux-roses mais il n'en est rien. Comme le stipulait votre Première adjointe, vous découvrez toutes les semaines des dossiers oubliés, nous avons eu aussi notre lot, notamment les adjoints élus d'alors. Nous continuons à nous questionner quant aux discordances d'écritures entre les comptes administratifs et les comptes de gestion. Comment est-ce possible qu'une commune dans le réseau d'alerte depuis 15 ans, surveillée comme le lait sur le feu, plusieurs contrôles par an, personne n'a rien vu, rien lu, relevé aucun problème de retranscription financière. Malheureusement, nous craignons que cette question reste sans réponse car personne ici ne veut ou ne peut avancer les informations nécessaires à la compréhension de la situation, alors que les Trinitaires mériteraient de tout comprendre, je dis bien tout. A moins que votre troisième adjointe Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX qui occupe cette place depuis 2008, malgré une petite interruption, puisse nous éclairer.

Effectivement Madame, vous avez depuis 2008 assisté, en tant qu'adjointe, à l'ensemble des réunions majoritaires sous les mandats, de Jean-Louis SCOFFIE, Jean-Paul DALMASSO. Vous avez voté tous les budgets, tous les comptes administratifs depuis 2008, vous devez bien avoir des réponses à nous apporter. Notamment sur deux questions abordées dans l'audit, la non-inscription, pour la municipalité SCOFFIE dont vous faisiez partie, dans les comptes des communes du FCTVA de 750.000 euros du Palais des sports encaissés et non rendus au Département et le non redressement de l'inscription budgétaire par la municipalité SCOFFIE encore, suite à la non-vente de la SATEM à une société de lavage automobile pour 880.000 euros. Vous voyez, tout le monde a sa part de responsabilité, plus ou moins prononcée. En rappel cela fait trente ans que la situation est telle.

Les Maires qui se sont succédés depuis au moins 1989, décidant de laisser au suivant la charge de redresser les finances communales car il est effectivement difficile de dire et peu porteur électoralement pendant un mandat que tout va être prioritairement affecté à cet objectif. Pourtant cela nous aurait évité de nous retrouver dans cette situation. Concernant le budget primitif que vous nous proposez, nous percevons quelques efforts, des pistes d'amélioration, mais les frais de fonctionnement notamment, le chapitre 0.12. sur les dépenses en personnel reste à notre sens encore trop élevé ; 6.700.000 euros, soit plus de la moitié du budget de fonctionnement. Des dépenses en investissement qui n'ont pas pour l'instant lieu d'être si l'objectif est réellement de désendetter la commune. Enfin et surtout, ce budget repose sur l'augmentation des impôts, 8 points sur la taxe foncière que seuls les propriétaires payeront, ce qui est un traitement inéquitable à l'échelle des Trinitaires. Vous auriez pu atténuer cette charge, en optant pour un mix entre l'augmentation des impôts et la vente de biens immobiliers inutiles à la commune, il en reste. Mais ce choix aurait été pour vous, un renoncement à votre position politicienne que vous tenez depuis tant d'années, comme par exemple, la vente du terrain à La Plana qui rapporterait plus d'un million à la commune. Vous nous privez de recettes plutôt que de concéder que vous vous êtes trompé. Lors du dernier conseil, nous disions que cette position était irrecevable afin de ne pas entamer le pouvoir d'achat des Trinitaires ; pour les propriétaires, cette augmentation aura pour effet de provoquer une forte diminution de rentabilité de leur bien. Vous êtes depuis Louis BROC Maire communiste, le premier Maire à augmenter les impôts et nous le regrettons. Le proverbe dit qui se ressemble s'assemble, il ne peut pas s'appliquer mieux qu'au duo que vous formez avec Madame BARAVEX puisque en 2018 elle a voté pour l'impôt métropolitain, alourdissant depuis de plus de 6 points et demi la feuille d'impôts des Trinitaires. Nous espérons pour notre commune et pour les foyers concernés que ce choix que vous nous imposez, soit unique, et de courte durée. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Madame ESCALIER. Alors je commencerai peut-être par une phrase que vous avez prononcée et qui dit que finalement les Maires et les majorités se sont succédés, laissant chacune au suivant un douloureux héritage, et ça n'est pas faux effectivement, et c'est la raison pour laquelle moi aujourd'hui je ne souhaite pas juste mettre les problèmes sous le tapis, pour ensuite laisser un héritage à ceux qui nous succéderont dans les années qui suivront. Je l'ai dit, je crois assez précisément, quand on exerce des responsabilités, quand on cherche à assumer des responsabilités, on doit les assumer réellement, pas pour se faire plaisir, pas pour faire semblant de gérer, pour gérer et pour le faire dans l'intérêt général. C'est la raison pour laquelle moi je souhaite assumer et je crois que vous conviendrez que ça n'est pas la décision la plus facile que nous avons à prendre, chacun comprendra que si elle est prise ça n'est pas dans une logique électoraliste, c'est bien même l'inverse, vous nous concéderez au moins cela. Alors par où commencer, sur les nombreuses interpellations, peut-être sur les quelques propos de Madame MARTELLO. Bon, encore une fois, c'est difficile parfois d'argumenter contre l'absurde. C'est à dire que, quand vous avez face à vous des interlocuteurs qui nient d'une telle manière, avec une telle mauvaise foi que chacun a pu constater, les réalités les plus factuelles, c'est presque

désarmant. Mais rassurez-vous nous ne sommes pas désarmés. Madame MARTELLO vous avez voté pour l'audit et puis lorsque l'audit dit malheureusement la dure réalité, vous dites que l'audit c'est pas bien, que c'est trop cher, etc., bon. Voilà, donc, nous ne jetons aucune suspicion sur vous Madame MARTELLO, nous nous contentons d'exprimer des faits réels et vous continuez à mentir. Vous mentez.

Madame MARTELLO

Je ne vous autorise pas à dire que je suis une menteuse.

MONSIEUR LE MAIRE

Vous ne m'autorisez pas à le dire mais moi je le dis parce que c'est la vérité. Vous dites que vous n'avez pas fait d'emprunt, c'est faux. Vous avez progressivement d'année en année, augmenté une ligne de trésorerie jusqu'à 1,6 million d'euros qui s'est transformée en ligne de trésorerie permanente, ce qui est interdit ; c'est une dette masquée. Vous avez emprunté en début de mandat, 2014-2015, vous n'avez pas réalisé un montant d'investissements pour des équipements à la hauteur de vos emprunts et donc vous avez véritablement siphonné 2.000.000 d'euros de fonds de roulement, c'est-à-dire 2 000 000 d'euros qui étaient sur le compte courant de la commune et que vous avez siphonnés. Donc, vous avez masqué des emprunts, vous l'avez fait parce qu'aujourd'hui vous êtes l'ancienne Première adjointe d'un Maire qui ne s'est pas représenté, qui lui-même était premier adjoint aux finances, puis Maire pendant 18 ans mais je crois que, comme nous, nous assumons nos responsabilités, vous devez assumer vos responsabilités. Alors après il y a eu ce couplet, là-aussi assez surréaliste, sur toutes vos magnifiques réalisations pour La Trinité dont les Trinitaires me parlent tous les jours, tout ce que vous avez fait à La Trinité, ça crève les yeux. Soyons sérieux, moi ce dont on me parle tous les jours, vous voyez encore aujourd'hui, c'est de cette année funeste où vous aviez supprimé les décorations de Noël. Voilà nous les avons rétablies effectivement, il n'y a pas d'économie de bout de chandelle et encore une fois vos réalisations, non Madame MARTELLO, ça n'est pas ce qui a marqué la mémoire des Trinitaires.

Vous avez le culot, vous avez le culot, de parler de la pénalité de plus 200.000 euros que les Trinitaires vont devoir payer à cause de vous, sur la carence de la loi SRU parce que la carence de la loi SRU, elle concerne le bilan triennal de 2017 à 2019, les trois dernières années de votre mandat. A cause du bilan, de vos trois dernières années de mandat qui m'a été présenté à la préfecture lorsque j'ai été élu, nous sommes pénalisés de 200.000 euros par an à carence de la loi SRU. Vous avez le culot, vous avez le culot, de prétendre que dans les écoles, Madame MARTELLO, s'il vous plaît, laissez-moi parler, s'il vous plaît restez à votre place, restez à votre place, déjà vous ne nous laissez pas parler quand nous étions dans l'opposition, aujourd'hui les Trinitaires, vous voyez nous ont accordé leur confiance, c'est une grande responsabilité. Nous l'assumons mais si vous voulez, ils nous confient la responsabilité de parler, donc je vous ai laissé parler, s'il vous plaît laissez-moi parler. Vous avez le culot de prétendre, d'inventer des travaux que vous auriez faits dans telle ou telle école à la place du remplacement du sol souple, amianté. Quels petits travaux justifieraient que vous encaissiez l'argent de l'assurance pour refaire un sol souple plein d'amiante et que vous ne fassiez pas les travaux ? Mais quel culot, mais c'est incroyable. Vous évoquez encore le collet du moulin ; c'est à dire que vous inscrivez faussement une recette, l'État vous demande de l'enlever, vous la laissez, nous sommes contraints de reprendre ce dossier. Je décide de vendre le collet du moulin à la Métropole Nice Côte d'Azur, pour que nous puissions en garder la maîtrise publique et y mener des projets d'intérêt général au lieu de je ne sais quel acheteur fictif, que vous aviez inscrit faussement. J'ai en main un courrier qui m'a été transmis par les services de l'État, Madame MARTELLO, vous voyez j'ai en ma possession un courrier...

Non, mais n'essayez pas la stratégie que vous utilisiez quand vous étiez dans la majorité ou quand moi j'étais dans l'opposition, quand je disais des choses désagréables, vous vous mettiez à crier pour m'empêcher de parler, là vous voyez c'est nous qui sommes en responsabilité, donc je vais vous demander, cordialement, poliment, avec tout le respect que je vous dois, parce que vous êtes une élue, vous êtes une personne très honorable mais je vais vous demander de vous taire quand je parle, comme je le fais-moi même quand vous parlez.

Madame MEYNARD

Alors donnez-nous un micro, s'il vous plaît.

Madame MARTELLO

Ça s'appelle la dictature.

MONSIEUR LE MAIRE

J'ai en main, Madame, un courrier, qui a été écrit par le préfet des Alpes-Maritimes, le représentant de l'État dans ce département, le 16 septembre 2019 au Maire de La Trinité qui lui demandait, dans un style extrêmement sévère, de corriger des irrégularités, qui n'ont pas été en totalité corrigées au conseil municipal d'octobre 2019, qui a suivi. Donc vous voyez, c'est ça et malgré cela, qui m'a été envoyé cette semaine par les services de l'État, vous continuez de mentir, mais ça suffit Madame MARTELLO, vraiment ça suffit. Vous voyez Madame ESCALIER, elle est dans l'opposition, elle est sévère avec moi, je vais lui répondre tout à l'heure mais au moins elle n'a pas le culot de mentir comme vous le faites. Ayez un peu de dignité, pour au moins respecter les Trinitaires, arrêtez de mentir, c'est pas possible, ça n'est pas possible. Donc je vais désormais répondre à Madame ESCALIER, qui encore une fois n'est pas tendre, avec ce que nous disons mais qui au moins n'est pas dans le mensonge ou dans l'insulte. L'insulte, pas tellement à nous, c'est pas le problème, ça n'est pas le problème, lorsque l'un de mes adjoints, pardon quel lapsus, l'un de vos adjoints lorsque vous étiez dans la majorité et que nous avons débattu du budget, il n'est pas question de revenir trop sur le passé mais enfin là votre comportement me rappelle ça. En avril 2019, quand nous débattions du budget et que je vous demandais si la vente du collet du moulin était bel et bien intervenue et que vous ne vouliez pas entendre cette question et que vous criiez, etc., mais à l'époque vous étiez à ma place donc vous aviez plus d'arguments pour me faire taire, l'un de vos collègues m'avait dit: « vous allez la fermer votre petite gueule ». Vous vous rendez compte, vous vous rendez compte, c'était l'un de vos collègues ; eh bien non nous ne l'avons pas fermée, nous avons continué de dire des vérités, nous avons sereinement tracé notre route et aujourd'hui nous assumons les responsabilités. Donc, moi aujourd'hui je ne souhaite jamais me comporter comme vous vous comportiez, c'est la raison pour laquelle quand vous parlez, parce que vous avez la parole je vous écoute, et quand nous parlons nous vous demandons de respecter la majorité municipale qui a reçu la confiance de 60% des Trinitaires. Donc je vais répondre à Madame ESCALIER qui elle se comporte, à défaut d'être tendre avec la majorité, au moins d'une façon cordiale et républicaine et qui nous dit que, effectivement, elle-même continue d'apprendre des choses et en disant cela effectivement, j'ai entendu Madame ESCALIER, quand vous parliez de Madame BARAVEX mais vous-même étant dans la précédente majorité adjointe et vous-même, si j'ai bien compris, découvrant avec l'audit un certain nombre de choses, que moi-même pourtant opposant sévère, j'ai découvert avec l'audit, eh bien je crois que chacun, nous avons donc conscience de cette réalité que j'évoquais tout à l'heure, c'est à dire que les vrais comptes, nous les avons tous découverts avec l'audit. Voilà vous dites Madame ESCALIER que plutôt que d'augmenter et je reconnais là aussi une certaine honnêteté intellectuelle, vous dites plutôt que d'augmenter comme vous le faite, vous auriez dû un peu augmenter les impôts, et un peu vendre. Bon évidemment, je l'ai évoqué tout à l'heure. Nous n'excluons pas de vendre des biens, si c'est pour investir. Des biens inutiles, il y a par exemple le bâtiment des services techniques municipaux, du centre technique municipal, les Trinitaires passent devant, vous savez en

contrebas du cimetière, c'est un bâtiment pas très agréable à voir, où nos agents eux n'exercent pas dans les meilleures conditions, donc l'idée de pouvoir, peut-être un jour, céder ce bien pour investir sur d'autres projets, c'est quelque chose que nous avons en tête mais comme un ménage qui a du patrimoine, réfléchir à vendre tel ou tel appartement dont il a hérité de sa grand-mère, pour se projeter vers une autre acquisition, nous c'est comme cela, que nous devons vivre notre patrimoine. Mais il n'est pas question de vendre pour payer un crédit revolving, ça n'est pas possible, ça n'est pas ça que nous devons faire. Donc nous ne nous interdisons aucun levier mais aujourd'hui le risque de tutelle, la façon dont nous sommes acculés, contraint les Trinitaires à subir cette augmentation fiscale, et ça je crois que vous l'avez compris Madame ESCALIER puisque vous même ne daignez pas, d'une certaine manière, la nécessité de cette augmentation. Voilà, donc, je crois que, nos concitoyens, je suis en train de vérifier que j'ai répondu à différentes questions qui m'ont été posées. Nos concitoyens sont lassés de la fuite de responsabilité des élus, je crois qu'une des raisons pour lesquelles les citoyens dans notre pays parce que ça dépasse évidemment largement les frontières d'une commune, d'un département, d'une région, la raison pour laquelle nos concitoyens sont lassés de la politique, portent un regard si sévère vis-à-vis des politiques, c'est parce qu'ils ont l'impression que les politiques, je déteste ce terme, que les élus n'exercent pas leurs responsabilités, n'assument pas leurs responsabilités. Et moi je crois qu'il faut faire confiance à l'intelligence des citoyens ; parfois c'est difficile de regarder les gens dans les yeux, de leur expliquer, de leur dire voilà, il y a un moment où on avait ce niveau d'information et on pensait ça, aujourd'hui on est éclairé d'une certaine manière et donc on adapte notre raisonnement et au fur et à mesure on adaptera les choses, en vous écoutant, en vous consultant par ce fameux conseil consultatif de la vie communale, que nous mettrons en place dès que nous pourrons le faire, à la sortie de la crise sanitaire, pour écouter, pour consulter, ce que pensent les citoyens et en permanence confronter les décisions que nous avons à prendre avec les besoins réels de nos concitoyens. Tout cela, c'est indispensable, de se confronter en permanence à ce que pense le concitoyen. Mais se confronter à ce que pensent nos concitoyens, ça ne veut pas dire être lâche, ça ne veut pas dire « dire à chacun ce qu'il a envie d'entendre », ça ne veut pas dire faire semblant de ne pas emprunter quand on crée, quand on masque des dettes, ça ne veut pas dire qu'on baisse telle ou telle taxe alors qu'en fait on aggrave la situation financière d'une commune. Quand on exerce des responsabilités, en tout cas moi c'est comme ça que je vois les choses, parce que c'est plus simple d'être dans son coin, de ne pas prendre sa part, de rester à son métier, moi je serai peut-être plus tranquille à mon cabinet médical, je gagnerai mieux ma vie, pour répondre aux questions sur les indemnités, je gagnerai sans doute mieux ma vie, si j'étais à 100% à mon cabinet médical mais j'ai fait le choix comme mes collègues, comme vous tous, de l'engagement pour l'intérêt général. Nous y laissons tous des plumes, nous y laissons du temps personnel, du temps familial, de l'argent mais ça n'est pas pour cela que nous faisons cela, c'est pour prendre notre part, c'est pour assumer nos responsabilités, c'est pour nous regarder dans la glace, c'est pour regarder nos enfants et avoir confiance dans l'image qu'ils auront de nous-mêmes, dans ce que nous aurons fait ou pas fait ou mal fait ou qu'il y aura mieux à faire mais assumer nos responsabilités et la raison pour laquelle nos concitoyens sont si défiants vis-à-vis de la politique c'est qu'ils ont l'impression que les élus n'assument pas leurs responsabilités, nous nous voulons les assumer, c'est de cela qu'il s'agit aujourd'hui. S'il n'y a pas d'autres remarques... Alors on me signale que Monsieur BRUNETTI, adjoint aux sports et à la vie associative, voudrait intervenir parce que dans le budget douloureux, que nous aurons à voter, il y a aussi des choses positives et notamment l'effort que nous maintenons en direction de nos associations, qui sont des forces vives de la commune, qui permettent voilà de tenir quelque chose, du lien social et aujourd'hui elles sont dans la difficulté parce que nous ne pouvons rien faire, nous ne pouvons pas nous réunir. Mais demain j'espère, nous pourrons réactiver cette vie associative, nous pourrons de nouveau, nous rassembler, nous réunir, festoyer, avoir un peu de baume au cœur. Et donc je propose effectivement que Monsieur BRUNETTI, intervienne pour nous parler de cela. Vous avez la parole Monsieur l'adjoint.

Monsieur BRUNETTI

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous sommes engagés avec l'équipe de la nouvelle majorité à bâtir une ville festive, vivante et culturelle. Plus que jamais, aujourd'hui nous avons le devoir de maintenir le lien associatif et ensemble de faire face, d'être aux côtés de celles et de ceux qui sont en Première ligne pour aider à remplir cet objectif, à savoir les acteurs de la vie associative Trinitaire. Aujourd'hui nous sommes au rendez-vous. Comme l'a rappelé au début de ce conseil, notre collègue Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, notre ville est exemplaire dans le combat dans la COVID-19 et dans l'accélération de la campagne de vaccination. Et bientôt nous allons connaître, je l'espère, la fin du tunnel et le retour des jours meilleurs. La ville de La Trinité a la responsabilité de soutenir nos associations dans les actions qu'elles vont être en mesure de proposer à nouveau aux Trinitaires et de les aider à être financièrement prêtes et solides, pour relever le défi le jour où les activités vont pouvoir reprendre normalement. Ensemble avec Monsieur le Maire, pendant ces mois écoulés, nous avons souhaité, car c'était un de nos engagements, que les associations soient dorénavant accompagnées dans leurs demandes de subventions et leurs démarches administratives, c'est le premier travail que nous avons mené. Toutes les associations repérées par la ville, on les nombre environ à 75, ont été régulièrement contactées ; chaque association qui le souhaitait a fait l'objet d'un accompagnement personnalisé, toutes les demandes de subventions ont été analysées et traitées. Des associations qui œuvrent depuis longtemps à La Trinité, depuis plusieurs années pour certaines, vont bénéficier pour la Première fois d'une subvention municipale. Et je profite pour remercier chaleureusement nos agents du service de la vie associative pour leur travail, leurs savoir-faire et leur suivi dans tous ces dossiers. Il faut saluer l'esprit de responsabilité de « La Trinité omnisports », qui a fait l'effort exceptionnel de réduire sa demande de subvention de 76.000 à 10.000 euros pour l'année 2021. Nous les en remercions. Aujourd'hui je suis un adjoint au Maire délégué aux sports et aux associations, fier. Avec mon collègue Alain JUNGUENE Conseiller municipal délégué à la vie associative, nous sommes fiers, fiers de ces Présidents et Présidentes d'associations et de tous ces bénévoles qui ont souffert et patienté pendant ces mois contraints et qui sont le cœur battant de notre ville et de l'identité trinitaire. Qu'elles savent pourquoi compter sur nous, comme nous savons compter sur eux. En notre nom à toutes et à tous, je salue leur dynamisme et leur engagement citoyen. Ensemble, avec notre riche tissu associatif, anticipons et organisons l'arrivée de jours meilleurs. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Monsieur l'adjoint. C'était un rappel utile et je fais écho à vos propos en envoyant un message de soutien, à toutes les associations qui ont beaucoup souffert de la période et pas seulement d'ailleurs les associations, tous ceux parmi les forces vives, parmi les Trinitaires, tous les citoyens qui souffrent de cette période, dont j'espère nous sommes en train de sortir. Et encore une fois avant de soumettre cette délibération au vote, je redirai que c'est une délibération où nous assumons nos responsabilités et je dirais quand même, parce qu'il y a une chose à laquelle je n'ai pas répondu dans les fausses assertions de nos prédécesseurs. C'est quand j'entends dire que mes prédécesseurs n'ont pas augmenté les impôts, c'est faux. L'une des façons que vous avez eu de masquer les augmentations d'impôts, c'est de laisser le SIVOM le faire. La taxe additionnelle du SIVOM, elle n'a cessé d'augmenter et aujourd'hui nous en paierons très très très très très durement le prix, j'ai écrit à tous les Trinitaires à ce sujet. Parce que la non compensation par l'État, et nous nous battons jusqu'au bout sur ce sujet, la non compensation par l'État de la fiscalité additionnelle du SIVOM dans sa composante de taxe d'habitation, va faire payer une lourde contribution à la commune et aux Trinitaires. Et cela c'est aussi parce qu'avec beaucoup de lâcheté, plutôt que d'augmenter les impôts, vous avez transféré ce mauvais boulot, si j'ose dire, au SIVOM Val de Banquière.

Mais aujourd'hui comme Maire de la commune, comme Vice-Président du SIVOM Val de Banquière eh bien moi, avec mes collègues, avec la majorité municipale, avec tous les hommes et les femmes de bonne volonté, qu'elle que soit leur sensibilité, quel que soit leur parti, quel que soit ce qu'ils ont voté à telle ou telle élection, y compris les plus récentes, eh bien, avec tous les femmes et les hommes de bonne volonté, je souhaite, nous souhaitons assumer nos responsabilités. Je soumetts ce rapport au vote. Qui est CONTRE ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? Je vous remercie, Il est adopté.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

o3o3o3o3o3o3o3

POINT N°4 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

L'ordre du jour appelle désormais l'examen de la délibération N°4 et il s'agit là-aussi de laisser la parole à Monsieur l'adjoint aux finances. Vous avez la parole.

Monsieur GENIEYS

Merci Monsieur le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE

Je précise qu'évidemment la délibération N°4 portant sur les taux d'imposition ayant dans le débat très largement été débattue de ces sujets, je vous propose vraiment une présentation très synthétique.

Monsieur GENIEYS

Elle sera synthétique. Nous devons maintenant voter les taux d'imposition pour l'année 2021. Depuis 2020, ce vote ne concerne plus que la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, la taxe d'habitation sur les résidences principales étant incluse pour la part non encore exonérée qui concerne 20 % des contribuables dits « les plus aisés » dans le budget de l'État. En 2021, ces contribuables bénéficieront d'un abattement de 30 % porté à 65 % en 2022 avec une exonération totale en 2023. Sur les résidences secondaires, les communes ne récupéreront un pouvoir de vote de taux qu'en 2023. Bon je vais être synthétique malgré tout, comme nous l'avons déjà dit lors de la présentation du budget, l'insincérité des comptes de la ville entre 2014 et 2020, le déficit structurel de la commune qui dépasse chaque année 1.000.000 d'euros, la nécessité de commencer à rééquilibrer les comptes de la ville sur le long terme, l'existence de la ligne de trésorerie 1.600.000 euros depuis 2018, la gravité de la situation qui expose la commune à une cessation de paiement depuis 2018, l'ensemble de ces raisons nous oblige à augmenter de 8 points la taxe foncière sur les propriétés bâties. Je dois malgré tout ajouter que si les décisions nécessaires avaient été prises en leur temps, la répartition de la contribution aurait été justement faite entre tous les Trinitaires et aujourd'hui entièrement compensée par l'État, sans que cela ne coûte un centime aux Trinitaires. Ce manque de discernement va faire reposer la charge sur les seuls propriétaires fonciers. Et il vous est proposé mes chers collègues de bien vouloir approuver les taux d'imposition 2021 suivants : pour la taxe sur le foncier bâti 38,55% qui correspond à, pour la part communale 27,93 % et la part départementale transférée à 10,62 %. Pour la taxe foncière sur le foncier non bâti, le taux reste inchangé à 26,97 %. J'ai fait rapide et simple, merci.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Monsieur l'adjoint. Y a-t-il des observations ? Madame MARTELLO. Vous avez la parole.

Madame MARTELLO

Alors, aujourd'hui le taux communal augmente de 8 points. 8 points ça représente une augmentation de 40% sur la part communale. Dois-je rappeler aux Trinitaires, qu'il y a trois ans le 19 mars 2018, votre troisième adjointe a voté pour la création d'une nouvelle taxe, de 6,40% la part métropolitaine sur cette même taxe. Donc aujourd'hui vous pensez que les électeurs ne comprendront pas la manœuvre que les exécutifs des communes doivent compenser le manque à gagner fiscal lié à la crise sanitaire et au choix de l'État. Revenons à des chiffres. A ce jour, un couple avec deux enfants dans une maison de 90 m² paye 1 529 euros de taxe foncière, désormais ça sera 1 760, une femme retraitée veuve paye pour un appartement 1 440 euros ce sera désormais 1 530 euros, un couple de retraités, ce sera le dernier exemple, dans une maison de 85 m² paye 1 400 euros de taxe foncière ce sera désormais 1 600. Votre politique en matière de logement devient incompréhensible et la majoration de la taxe foncière dans le budget des propriétaires ne va pas arranger les choses. La Trinité risque de voir son paysage social modifié, les futurs acquéreurs vont aller voir ailleurs et les propriétaires vont fuir. Est-ce que c'est cela que vous voulez pour La Trinité ? Et est-ce que l'année prochaine on augmente encore ? Voilà, j'ai fini mon propos.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Madame MARTELLO. Monsieur CARLIN vous avez la parole.

Monsieur CARLIN

Merci. Oui je vais être synthétique aussi. Ce qui est dommage dans l'esprit, je reviens pas sur tout ce qui a déjà été dit, c'est que la commune, vous le dites, n'est pas sous tutelle mais quand une commune passe sous tutelle, c'est rare, la Première mesure c'est d'augmenter les impôts donc là on a un peu le sentiment, qu'en réalité, on est, on est sous tutelle, sous une tutelle virtuelle, j'aurais aimé... vous cherchez des pistes, bon, c'est bien, on en prend acte mais ça fait une grosse augmentation, donc vous aviez évoqué les 15 % de l'audit financier, j'espère qu'effectivement on en restera là parce que sinon, quelque part, c'est peut-être pas la peine d'éviter la tutelle si on se plie immédiatement à des règles de tutelle. Voici, donc à venir j'espère effectivement des recherches fructueuses dans d'autres directions. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Monsieur CARLIN. Pour la tutelle parce qu'effectivement c'est un terme qui est dans l'esprit de chacun y compris des Trinitaires, je pense que de très nombreux Trinitaires ont en tête que La Trinité risquait, depuis de nombreuses années, d'être mise sous tutelle. Et la situation financière de la commune chacun sait qu'elle est depuis longtemps dégradée mais nous avons expliqué, enfin l'audit a très bien expliqué aussi, à quel point les choses s'étaient considérablement aggravées à partir de 2015, 2016 et surtout 2018 et 2019. La tutelle qu'est-ce que c'est ? C'est au moment où le déficit de la commune dépasse les 10%, la chambre régionale des comptes, si elle a connaissance de la réalité des comptes, prend la main directement pour décider à la place du Maire. En 2018 et en 2019, l'audit a montré que si la réalité des comptes avait été montrée à l'État et encore une fois on se dit toujours, mais comment se fait-il que l'État n'ait pas vu ? Mais l'État, on lui a masqué la réalité, on lui a présenté des faux comptes. Aujourd'hui chacun le sait, eh bien si l'État avait eu connaissance de la réalité des comptes qui lui ont été cachée, en 2018 et en 2019, ça apparaît dans l'audit et dans le document en 4 pages

qui a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres des Trinitaires, le déficit dépassait largement les 10 % puisque c'était au moins 14 % qui étaient la réalité du déficit, et donc normalement l'État aurait confié à la chambre régionale des comptes la tutelle de la commune. Nous y avons échappé jusque-là d'abord parce que mes prédécesseurs ont masqué les comptes, ensuite parce que la vente du terrain du collet du moulin que nous avons décidée, qui pour nous était une vente réelle parce que nous l'avons vendu réellement, nous, à un acheteur sérieux, nous, à la Métropole en en gardant la maîtrise, grâce à cela la tutelle a été évitée en 2020. Mais aujourd'hui nous sommes au pied du mur. C'est ça la tutelle, c'est juste pour expliquer ce terme que tout le monde a en tête mais qu'il faut vraiment regarder clairement.

Alors on évoque beaucoup ces derniers temps l'État. Nous avons appelé l'État à l'aide effectivement, en le renvoyant aussi à ses responsabilités d'une certaine manière. Dans les bonnes surprises que nous avons, dans ce budget, c'est une nouvelle dotation d'État que nous avons obtenue ; 97.000 euros de dotation de solidarité urbaine que nous n'avons pas. Mais au-delà de ça, il s'agit d'obtenir de l'État, l'accompagnement dans une trajectoire, une trajectoire où la commune reste souveraine, où elle garde sa souveraineté, justement où elle n'est pas sous tutelle, où elle prend les mesures qu'elle a à prendre mais où elle décide de ses investissements ou de ses non-investissements, de ses dépenses de fonctionnement ou de ses non-dépenses de fonctionnement. Mais par contre nous travaillons en étroite coopération, sincèrement, honnêtement, sans rien cacher, l'État a sur sa table, l'audit, maintenant il sait tout, des comptes parce que nous n'avons pas intérêt à cacher, les Trinitaires n'ont pas intérêt à ce qu'on cache à l'État ; donc avec l'État nous travaillons à une trajectoire de redressement. Et donc par exemple, j'échange toutes les semaines, soit directement, soit par l'intermédiaire de mon directeur général des services, avec les services de l'État.

Et donc puisque Madame MARTELLO s'est hasardée à des simulations, je vais lui donner les réelles simulations, qui nous viennent de la direction départementale des finances publiques. Ca n'est pas la joie, je l'ai dit, ce sont des mesures douloureuses que nous assumons et en vous indiquant les montants, que je vais vous indiquer, je ne les minimise pas, je représente l'effort que ça représente à cause de l'ardoise que vous nous laissez. Je mesure, nous mesurons l'effort que nous allons devoir faire, en tout cas que tous les Trinitaires propriétaires sur ce levier fiscal avons avoir à faire. Alors pour un studio de 20 mètres carrés l'augmentation annuelle sera de 55 euros c'est à dire à peu près 4,60 € par mois, pour un appartement de 80 mètres carrés l'augmentation annuelle sera de 140 € c'est à dire à peu près 11,60 € par mois, pour une maison de 120 mètres carrés l'augmentation annuelle sera environ de 242 € par an c'est-à-dire de 20 € par mois C'est beaucoup, c'est beaucoup, c'est beaucoup trop à cause de votre ardoise Madame. Alors il y a un élément, il y a un élément, qui n'apporte aucune excuse à vos décisions du passé, qui n'apporte aucune excuse à vos errements du passé mais qui est un élément d'atténuation pour le pouvoir d'achat des Trinitaires et qui est un élément pour le coup de l'État, c'est cette fameuse suppression de la taxe d'habitation qui n'a pas que des inconvénients. Elle a quand même un avantage, c'est que les Trinitaires qui payaient la taxe d'habitation, c'est à dire quand même leur immense majorité, certains dès 2020, d'autres seulement en 2023 mais vont avoir une diminution très notable de leur imposition locale.

Ceux qui payaient 800, 900, 1.000 €, 1.200 €, 1.400 € par an de taxe d'habitation ne vont plus la payer. Donc pour ceux qui payaient environ 80 € par mois de taxe d'habitation, qui ne la payent peut-être déjà plus en 2020, eh bien, ils vont avoir à payer effectivement, peut-être 5, 10, 20 euros par mois.

Donc la petite consolation que nous pouvons avoir, face à cette charge que nous allons tous à assumer, la petite consolation que nous aurons c'est que le pouvoir d'achat global, finalement ne sera pas si grevé que cela parce que tous les Trinitaires, tous les citoyens, ont en tête dans leurs impôts locaux à peu près combien ils payent de taxe d'habitation ou combien ils payaient de taxe d'habitation, à peu près combien ils payaient de foncier et donc ils ont en tête le montant global qu'ils payent d'impôts locaux. Ce montant total d'impôts locaux, il va quand même, malgré tout, malgré cette difficile augmentation que vous nous imposez, malgré tout ce montant total d'imposition, il va baisser mais c'est une maigre consolation.

Voilà ce qu'il fallait dire sur les taux d'imposition, chacun s'est exprimé, je soumetts donc ce rapport au vote. Qui est CONTRE ? Qui s'abstient ? Qui est CONTRE ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? Nous assumons et donc il est adopté.

Vote du Conseil : Pour : 27 Contre : 6 Abstention : 0

CCCCCCCC

POINT N°5 : RAPPORTER LA DELIBERATION RELATIVE AUX INDEMNITES ALLOUEES AUX AGENTS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

La délibération N°5, concerne là-aussi les finances de la ville et donc je propose de passer la parole à Monsieur l'adjoint aux finances, Monsieur GENIEYS vous avez la parole.

Monsieur GENIEYS

Merci. Cette délibération, consiste à rapporter la délibération relative aux indemnités allouées, aux agents des contributions directes qui existent depuis 1986 et qui n'a plus lieu d'être. Elle avait été instituée pour les agents qui justement géraient la taxe d'habitation, organisaient des permanences en Mairie, ce qui n'est plus du tout le cas actuellement. Pratiquement toutes les communes ont rapporté cette délibération et on vous propose de le faire aujourd'hui puisqu'il n'y a aucun service qui correspond dorénavant.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, Monsieur l'adjoint donc chacun aura compris qu'il s'agit là-aussi de faire des économies, de petites économies mais il n'y a pas de petites économies dans le contexte où nous sommes. Donc c'est 1.200 €, c'est ça Monsieur l'adjoint ? Que nous économisons par an en ne rétribuant plus des agents de l'État parce que nos agents des services financiers peuvent assumer cette tâche et j'en profite d'ailleurs pour les en remercier. Pour remercier, ce dur travail qu'ils font pour l'intérêt général, comme d'ailleurs tous nos agents, dans ce contexte si difficile.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Pas d'observations. Qui est CONTRE ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? Pour les économies, c'est adopté.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CCCCCCCC

POINT N°6 : TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

La délibération N°6 concerne la tarification de la restauration scolaire. Je propose de passer la parole à Madame la Première adjointe en charge de l'éducation. Vous avez la parole Madame l'adjointe.

Madame NICOLETTI-DUPUY

Merci Monsieur le Maire. Bientôt un an que nous sommes en responsabilité et depuis un an nous travaillons en permanence et dans tous les domaines à l'amélioration de la qualité des services proposés aux familles Trinitaires. Le service de la restauration scolaire est l'un d'entre eux et le bien-être des écoliers est pour nous une priorité. Malgré les contraintes sanitaires que nous connaissons actuellement, nous avons dès le mois d'octobre mis en place les commissions des menus, ces moments de dialogue et d'échange permettent de recueillir les avis et propositions de chacun en la matière ; ainsi, parents d'élèves, délégué départemental de l'éducation nationale, agents du SIVOM et de nos services y sont représentés et son force de proposition. Comme nous nous étions engagés, nous fournirons aux petits Trinitaires, dès la rentrée prochaine, deux fois plus de repas en circuit court ou bio, en privilégiant donc l'approvisionnement local et les produits de saison. Nous devons faire face aux importantes contraintes financières, auxquelles la commune est soumise mais nous connaissons aussi les exigences bien justifiées des parents, eu égard à la qualité des menus, et c'est la raison pour laquelle cette amélioration du service de la restauration scolaire, passe aussi par une contribution financière maîtrisée et progressive que nous vous proposons ici.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Madame l'adjointe. Je crois que Monsieur POULET aussi veut s'exprimer. J'avais demandé effectivement à notre adjoint en charge de la prospective de travailler aux côtés de la Première adjointe sur cette délibération et ce travail là-aussi qu'il fallait mener finement et dans la transparence et la justice. Vous avez la parole Monsieur POULET.

Monsieur POULET

Merci Monsieur le Maire. L'établissement des nouveaux tarifs de restauration scolaire et d'animation de midi reposent sur deux valeurs fondamentales de l'équipe municipale. L'égalité d'accès au service public et la justice sociale. Pour ce faire et dans le contexte de rétablissement des finances publiques de la commune, la grille des tarifs est réorganisée ainsi. Premièrement les tarifs sont en fonction du quotient familial et nous proposons la création d'une grille comprenant trois tranches, au lieu de deux précédemment. La Première tranche pour un quotient familial inférieur à 500, une deuxième tranche pour un quotient familial compris entre 500 et 1 000, et une troisième tranche pour les quotients familiaux supérieurs à 1000. Deuxièmement nous avons souhaité éviter les effets de seuil entre les trois tranches, pour cette raison le calcul du tarif intermédiaire, dépend de la formule mentionnée à la délibération, le tarif est progressif en fonction du quotient familial. Les tarifs sont parmi les plus bas du département et représentent 50 % et moins, des coûts véritables des services rendus. En conclusion, nous souhaitons proposer une offre de restauration de qualité à des tarifs abordables aux enfants scolarisés de toutes les familles Trinitaires, reposant sur les efforts mesurés de tous. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Monsieur l'adjoint. Y a-t-il des observations ? Madame ESCALIER, vous avez la parole. Je nous excuse auprès des Trinitaires, de petites manipulations interviennent, on enlève le masque, voilà. Je précise que nous respectons les gestes barrières et que, quand nous enlevons le masque, notamment pour les élus qui s'expriment, c'est parce que nous respectons ces mesures. Vous avez la parole Madame ESCALIER.

Madame ESCALIER

On perd un peu de temps aussi avec l'apport et le retrait des micros Monsieur le Maire, dans un débat démocratique, je sais que vous y êtes attaché, vous pourriez nous laisser les micros à chaque intervention. Mais c'est vrai que chaque fois que l'on intervient le micro repart on ne peut plus derrière intervenir mais je sais que vous êtes attaché donc à ce qu'on puisse échanger et débattre.

MONSIEUR LE MAIRE

J'y suis attaché et vous avez la parole à chaque fois vous l'a demandez Madame ESCALIER et vous le savez, vous avez la parole d'ailleurs allez-y.

Madame ESCALIER

Donc, c'est une augmentation qui nous paraît proportionnée et qui tient compte de l'augmentation du coût de la vie et des matières Premières. Il faut voilà juste veiller à faire attention à maintenir un équilibre entre les familles qui payent un tarif plancher et un tarif plafond. Qu'il n'y ait pas trop d'écart entre les deux. Et juste, je souhaitais rappeler que la restauration scolaire est un service qui n'est pas obligatoire. Une question, savoir s'il existait enfin si il y avait encore beaucoup d'impayés au niveau de la restauration scolaire ?

MONSIEUR LE MAIRE

Y a-t-il d'autres observations ? Monsieur RAZAFINDRALAMBO vous avez la parole.

Monsieur RAZAFINDRALAMBO :

Je vous remercie.

Donc du coup je vais aussi pouvoir enlever mon masque. Nous supposons qu'avant cette forte augmentation, vous avez consulté les associations de parents d'élèves. Nous osons imaginer la réaction des parents, s'ils n'ont pas été informés, quand ils vont recevoir la note.

Pour bien expliquer aux Trinitaires, pour une famille sans tarif dégressif, on passe de 1,90 € à 3,30 € la journée, le repas plus l'animation, pour l'école élémentaire. Pour l'école maternelle, nous passons de 1,70 € à 3 €, toujours pour une famille sans tarif dégressif.

Si on fait une cote mal taillée sur 16 repas par mois, l'augmentation est de 8 % soit de 23,20 € à 34,56 €. Vous nous dites vouloir ne pas laisser porter les efforts sur une partie de la population qui payent l'impôt. Vous conviendrez que là encore vous impactez le pouvoir d'achat des parents d'élèves. Pour peu qu'ils soient propriétaires l'addition s'alourdit. Une question, quel est le gain pour notre commune ? Nous attendons les réactions des associations des parents d'élèves. Je vous remercie Monsieur le Maire

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Monsieur le conseiller municipal. Encore une fois, il s'agit d'assumer des responsabilités et de prendre les mesures que nous avons à prendre. J'ai noté que Madame ESCALIER, considère que cette augmentation apparaît comme proportionnée et je crois que c'est comme cela que nous devons avoir un débat, nous pouvons être en désaccord sur beaucoup de choses et puis nous

pouvons, quand l'intérêt général est concerné, avoir des arguments de bonne foi, être honnête intellectuellement, ne pas se reprocher tout et n'importe quoi.

Donc évidemment, ça n'est pas une partie de plaisir d'augmenter les tarifs de la cantine, vous voyez mais nous le faisons avec deux objectifs. D'abord, améliorer la qualité parce que je crois que chacun reconnaîtra que la qualité de ce qui est servi dans les assiettes des petits Trinitaires n'est pas forcément optimale et qu'il y a lieu de progresser là-dessus et c'est ce que nous allons faire. Nous allons nous placer dans une trajectoire d'amélioration de la qualité avec une augmentation, dès cette année, de la part des produits locaux, en circuit court, deux fois plus, me dit mon adjointe ; nous doublerons la part des produits locaux, des produits de saison parce que nous voulons à la fois améliorer la qualité, améliorer la dimension profitable à la santé de l'alimentation, nous voulons aussi éveiller les enfants Trinitaires au goût du terroir donc nous voulons améliorer la qualité mais évidemment, il ne s'agit pas d'améliorer cette qualité avec une augmentation démesurée des tarifs et donc évidemment augmentation proportionnée, mesurée comme l'évoquait Madame ESCALIER, donc premier élément la qualité. Et puis deuxième élément, là-aussi nous l'assumons totalement, participation à l'effort collectif pour redresser les finances communales de chacun parce que même si ce sont les propriétaires à La Trinité qui vont être mis à contribution par le levier fiscal, on ne peut pas tout faire reposer sur les propriétaires et donc il faut que tous les citoyens sur la cantine, sur la vignette de stationnement, sur telle ou telle tarification municipale, puissent apporter leur effort à la contribution globale dans l'intérêt général, chacun doit faire des efforts. Et vous voyez, vous me demandez Monsieur RAZAFINDRALAMBO, si nous avons consulté les parents d'élèves, nous travaillons notamment dans le cadre du PEDT, au plus près avec les parents d'élèves mais vous voyez je pense que les parents d'élèves, ils préfèrent que nous améliorions la qualité dans les assiettes des petits Trinitaires, quitte à ce que nous augmentions modérément en fonction des revenus la tarification et ils préfèrent aussi que nous refassions les sols souples quand ils sont pleins d'amiante. Chose que n'ont pas fait vos colistiers ; vous voyez, assumer ses responsabilités, avoir en tête l'ordre de priorité, assumer, assumer, assumer, c'est notre responsabilité. Pour ce qui concerne la tarification, j'insiste sur un point, c'est que j'ai souhaité que l'écart entre ceux qui payent le plus et ceux qui payent le moins soit là-aussi mesuré, pour ne pas qu'il y ait un sentiment d'injustice finalement avec des gens qui diraient « moi je paye tellement plus que les autres » ; il y a certaines communes où l'écart entre ceux qui payent le plus et ceux qui payent le moins est du simple au double. Là, nous avons préservé des écarts qui sont raisonnables, proportionnés, conformes aussi à la sociologie de notre commune. Y a-t-il d'autres observations ? Monsieur RAZAFINDRALAMBO, vous avez la parole.

Monsieur RAZAFINDRALAMBO

Je vous remercie. Vous abordez l'amélioration de la qualité.

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous écoute hein, Monsieur RAZAFINDRALAMBO,

Monsieur RAZAFINDRALAMBO

Non mais comme vous discutez avec Madame votre Première adjointe,

MONSIEUR LE MAIRE

Elle m'apporte des éléments complémentaires sur vos interventions donc vous m'autoriserez à écouter le conseil utile de l'adjointe qui travaille sur ces sujets-là mais j'arrive en même temps à écouter votre intervention passionnante donc poursuivez.

Monsieur RAZAFINDRALAMBO

Vous êtes extraordinaire.

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous remercie, mais j'ai la faiblesse de croire que vous ne pensez pas totalement ce que vous dites. Mais allez-y, vous avez la parole.

Monsieur RAZAFINDRALAMBO

Lorsque vous abordez l'amélioration de la qualité, est-ce que vous envisagez de changer notamment la distribution ou le distributeur des repas ? Votre Première adjointe a comme moi, pendant quelques années, participé aux commissions des menus, nous avons visité, je ne pense pas en même temps, les cuisines centrales ; vous savez très bien que lorsqu'on fait de la cuisine ou de la restauration collective, il y a une production chaude, une baisse en température, une remontée en température ce qui fait que forcément la qualité n'est pas toujours au rendez-vous. Donc est ce qu'il est dans votre projet ou dans vos projets de changer de fournisseur de restauration collective ? Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Alors là-aussi des éclairages Monsieur RAZAFINDRALAMBO. Vous voyez que si vous discutiez avec vos colistiers qui étaient, vous ne, vous n'étiez pas élu à l'époque, mais trois de vos colistiers l'étaient, étaient adjoints dans la précédente majorité, vous sauriez, à moins qu'ils ne vous l'aient pas dit, que le marché de la restauration scolaire a été reconduit par vos prédécesseurs, enfin par nos prédécesseurs, en mars 2020 au moment du renouvellement électoral. Si bien que, quand nous sommes arrivés en responsabilité, vos collègues venaient de reconduire un marché dont vous semblez dire qu'il n'apportait pas une totale satisfaction. C'est regrettable, mais là aussi nous devons assumer les responsabilités que n'ont pas assumées nos prédécesseurs, vos collègues. Donc voilà, nous allons relancer un marché, d'une façon encore une fois prudente, on ne peut pas courir tous les lièvres à la fois, nous allons faire ça d'une façon raisonnable, au regard de nos possibilités actuelles, au regard de toutes les contraintes, donc nous relançons un marché, nous le relançons avec des exigences qui sont certaines mais qui sont modestes. Je le disais nous allons doubler les produits locaux mais encore une fois, nous nous projetons dans une perspective d'amélioration constante de la qualité et je vous remercie d'y être attentif. Madame la Première adjointe peut-être quelques chiffres, à la fois les chiffres que vous me montriez et puis peut-être sur les impayés, vous avez des éléments de réponse pour Madame ESCALIER.

Madame NICOLETTI-DUPUY

Oui, alors Madame ESCALIER, il y a environ 1 %, 1,5 % d'impayés selon les années. Voilà c'est donc une somme très modeste. Quelques petites précisions aussi concernant l'impact sur les familles, nous avons fait une petite projection, avant effectivement de faire ces choix. Pour 10 % des familles il n'y aura aucun changement sur la facture de la restauration scolaire, pour 25 % des familles il y aura environ entre 1 et 5 euros de plus par mois, pour 37 % des familles entre 6 et 15 euros par mois, pour 21 % des familles entre 16 et 25 euros par mois et enfin pour 7 % des familles un peu plus de 25 euros par mois. Voilà des petites précisions concernant l'impact budgétaire sur les familles.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Madame l'adjointe. Voilà encore une fois, il ne s'agit en aucun cas de minimiser tous les efforts qui sont demandés et auxquels sont contraints les Trinitaires, je n'y reviens pas, compte-tenu des errements qui ont largement été décrits. Y a-t-il d'autres observations ? Madame MEYNARD vous avez la parole.

Madame MEYNARD

Merci. Bonsoir à tous, je voulais revenir Monsieur le Maire sur votre interprétation, je dirais, du renouvellement du prestataire de restauration scolaire. En effet en 2020, c'était une année électorale et dans l'intérêt des enfants les services nous avaient conseillés, du fait que ça arrivait à terme, que le renouvellement était nécessaire. Et donc c'est la raison pour laquelle la commission d'appels d'offres avait eu lieu et je voulais rajouter à l'ensemble des Trinitaires que lors de la composition de cette commission d'appel d'offres, un membre de votre groupe donc était invité, convié et personne n'avait représenté votre groupe d'opposition à l'époque. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci pour ces éclairages, Madame MEYNARD mais chacun sait que les décisions au sein de cette commission d'appels d'offres étaient prises avec votre majorité. Donc en tous les cas voilà, peu importe la façon dont vous avez reconduit ce contrat, en tous les cas nous nous aurons la possibilité de le modifier et c'est ce que nous ferons maintenant que nous sommes en responsabilité. Je vous remercie. Je soumetts donc ce rapport aux voix. Et je tiens quand même à dire que pour les impayés, c'est bien 1% que vous avez dit ? 1,5% par an alors ça peut paraître pas beaucoup mais c'est toujours trop. Donc encore une fois, il ne s'agit pas de faire la chasse à des situations individuelles, qui parfois sont douloureuses mais on peut faire accompagner des situations difficiles, au travers de notre CCAS. Encore une fois, il faut là aussi accompagner chacune des situations mais en même temps effectivement recouvrer pour les finances communales, tout ce qui doit être recouvré et évidemment à l'écoute de chacune des situations humaines avec l'accompagnement social, dont nous pouvons disposer parce que nous avons un Centre Communal d'Action Sociale et je salue d'ailleurs tous les agents du CCAS, les élus de toutes sensibilités qui participent au Conseil d'administration du CCAS, où nous accueillons d'ailleurs une nouvelle directrice, c'est-à-dire une assistante sociale de formation. Il manquait une assistance sociale au CCAS de La Trinité, le poste était vacant depuis trop longtemps et depuis nos prédécesseurs là-aussi je suis désolé d'y revenir mais c'est comme ça. En tous les cas le CCAS mène un travail magnifique en ce moment et notamment en accueillant le centre de vaccination municipal sur lequel nous sommes, tout à l'heure, revenus. Voilà pour cette délibération. Qui est CONTRE ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? Il est adopté et je salue le vote des élus d'opposition qui manifeste là une forme d'esprit de responsabilité, cela n'empêche pas d'être en désaccord sur beaucoup d'autres choses. Je parlais évidemment, parce que quand je parlais de l'esprit de responsabilité, je parlais des deux élus du groupe de Madame ESCALIER et de Monsieur CARLIN puisque le groupe de Madame MARTELLO a voté CONTRE.

Vote du Conseil : Pour : 29 Contre : 4 Abstention : 0

CSCSCSCSCSCS

POINT N°7 : MODIFICATION DES TAXES DE REDEVANCES DE VOIRIE

Délibération numéro 7, il s'agit de la modification des taxes de redevance de voirie. Là-aussi, un effort est demandé à chacun et pour le coup, là, pas forcément à des ménages Trinitaires mais au contraire souvent à des entreprises, parfois des entreprises extérieures, qui sans doute très souvent ont les moyens de payer et donc de participer à l'effort collectif. Je propose que Monsieur Didier DAVID, deuxième adjoint, rapporte cette délibération. Vous avez la parole Monsieur DAVID.

Monsieur DAVID

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Le 31 mars 2011 la ville de La Trinité a adopté un règlement de voirie, destiné à réglementer l'occupation du domaine public communal et à instaurer diverses taxes afférentes. Après plusieurs années d'usage et au vu de la situation financière catastrophique, laissée par la majorité précédente, il convient de réactualiser ce règlement, notamment en modulant certains tarifs, en prenant en compte les différentes demandes d'occupation du domaine public et en garantissant l'égalité de traitement. Le principe acté par les textes, précise que l'occupation du domaine public, ne peut être concédée à titre gracieux et impose le recouvrement d'une taxe. Toutefois nous souhaitons que les services publics territoriaux, de l'État et ceux des établissements indépendants ou les associations caritatives reconnues d'utilité publique, en soit exonéré, ainsi que les associations locales œuvrant dans le cadre d'un projet d'intérêt collectif. Nous faisons également un geste, pour soutenir nos commerçants, pendant cette année 2021, marquée par la crise sanitaire économique et sociale que nous connaissons. Dans un contexte financier très contraint, il est par conséquent proposé au conseil municipal, de bien vouloir adopter la réactualisation du règlement de voirie et d'occupation du domaine public communal, comprenant une évolution maîtrisée des tarifs d'occupation du domaine public et des zones de stationnement réglementées.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Monsieur l'adjoint. Il s'agit là donc, comme cela était très bien expliqué, comme nous l'indiquions tout à l'heure, de mettre chacun à contribution. Je prenais cet exemple en début de séance, de telle ou telle entreprise par exemple de promotion immobilière, de tel ou tel chantier, il y a beaucoup de chantiers actuellement sur le boulevard Blanqui, qui créent un certain nombre de nuisances pour les résidents, pour ceux qui circulent, eh bien, il n'y a pas de raison que ces entreprises qui engrangent des bénéfices, ne participent pas à l'effort public. Et quand j'ai appris, grâce à notre police municipale notamment, que telle ou telle entreprise installait des palissades alors qu'elle ne les avait pas déclarées et que donc ça n'allait rapporter aucun euro dans les finances de la commune, eh bien j'ai demandé à ce que les choses soient rétablies et nous le ferons en tout domaine pour que, encore une fois, tous ceux qui peuvent contribuer, contribuent à l'effort collectif et que cela allège d'autant l'effort des citoyens, l'effort des contribuables. Donc merci Monsieur DAVID de ce travail. Y a-t-il des observations ? Madame MEYNARD, vous avez la parole.

Madame MEYNARD

Merci. Alors Première question, un peu technique, je voulais savoir à quoi servent ces micros que j'ai, depuis, enfin pas moi mais que nous avons devant nous, depuis quelques conseils municipaux, Monsieur le Maire. Parce que bon les Trinitaires ont bien compris le fonctionnement, comme disait ma collègue Madame ESCALIER, je veux dire que nous n'avons pas de micro à notre disposition mais je m'interroge sur la présence de ces micros devant moi.

MONSIEUR LE MAIRE

Je ne comprends pas, Madame MEYNARD, ce que vous voulez dire ?

Madame MEYNARD:

A quoi servent ces micros que j'ai devant ?

MONSIEUR LE MAIRE :

Ah, les micros qui sont devant, c'est pour l'enregistrement en fait et la retransmission en direct. Vous savez que c'était un engagement que j'avais pris et une demande que j'avais faite quand j'étais à votre place, dans l'opposition et où je vous disais à l'époque où vous et votre équipe modifiez les comptes rendus écrits de nos conseils municipaux, pour que les citoyens n'en aient

pas une connaissance réelle, je disais, «mais enfin c'est quand même simple, avec les moyens technologiques dont on dispose, on peut enregistrer les conseils municipaux, on peut les retransmettre en direct » et vous, vous disiez « non ». Alors nous, nous le faisons vous voyez donc les Trinitaires, quelle que soit leur sensibilité, écoutent les choses très intéressantes que vous dites, les choses que nous disons et c'est enregistré et retransmis. Voilà vous avez votre réponse. Et maintenant vous avez la parole.

Madame MEYNARD

Donc considéré un peu, comme un petit peu de l'espionnage quoi, une méthode un peu de dictature je dirais, hein. Parce que ces micros sont...

MONSIEUR LE MAIRE

De l'espionnage ? De retransmettre nos débats pour les Trinitaires, c'est de l'espionnage de Madame MEYNARD

Madame MEYNARD

Pas du tout, Monsieur le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE :

Nous n'avons pas besoin de demander que ce soit inscrit au compte-rendu puisque tous les Trinitaires peuvent le voir et c'est enregistré. Donc on continue dans le surréalisme. Alors vous avez la parole Madame MEYNARD.

Madame MEYNARD

Tout à fait.

MONSIEUR LE MAIRE

Et la maîtrise de ce vous dites.

Madame MEYNARD

Mais je maîtrise très bien mes propos Monsieur le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE

D'accord, ok.

Madame MEYNARD

Et je voulais juste vous faire remarquer qu'effectivement c'est enregistré mais on a quand même besoin, d'un pauvre agent qui fait des allers-retours, pour qu'on puisse avoir, en tant qu'opposition, une prise de parole plus ou moins audible nous concernant.

MONSIEUR LE MAIRE :

Oui, on a besoin des agents du service public, pour faire fonctionner le service public communal. Et pour permettre, vous voyez et là, avec vos mises en cause, vous rallonger les débats, vous rendez les débats plus pénibles, vous rallonger le temps de travail de nos agents et vous vous plaignez que nous mettions à disposition tous les moyens pour que nous puissions écouter tout ce que vous avez d'intéressant à dire. Donc maintenant si vous voulez bien, faites-nous profiter de ce que vous avez à dire et arrêtez de vous plaindre qu'on vous donne le droit de le dire. Parce que vous avez ce droit, c'est la démocratie et nous souffrons de vous l'accorder.

Madame MEYNARD

Et nous, nous souffrons de vos monologues Monsieur le Maire. Alors revenons donc à la délibération. Monsieur l'adjoint à l'éducation, effectivement nous ne pouvons que constater que le pouvoir d'achat des commerçants Trinitaires se retrouve cette fois-ci sur cette délibération impacté sauf pour les promoteurs ; il faut m'expliquer pourquoi cette diminution en page 5 du nouveau règlement, par rapport au règlement de 2011, qui est quand même très significative. D'autant plus que Monsieur le Maire, faisait remarquer qu'il souhaitait récupérer de l'argent sur les palissades des projets immobiliers de la commune. Alors au niveau de la vignette du stationnement en zone bleue, je pense que tous les Trinitaires et surtout les résidents du centre-ville ont bien compris qu'une augmentation de 30% leur est garantie et je n'ose imaginer les familles propriétaires ayant des enfants à la cantine, qui se retrouvent effectivement habiter en centre-ville, la note paraît quand même assez lourde à la fin du mois. Une autre question pardon, je voulais savoir : quid du règlement général du marché, Monsieur l'adjoint, qui était en complément du règlement de voirie puisque apparemment il a l'air d'être intégré dans votre nouveau règlement et quid de l'arrêté concernant la zone bleue qui était effective jusqu'à présent. Alors au niveau du marché, je vous avais interpellé Monsieur le Maire, il y a quinze jours pour que vous fassiez appliquer votre pouvoir de police, avec l'arrêté donc interdisant la consommation d'alcool aux abords des écoles et depuis malheureusement quinze jours, les jours se suivent et se ressemblent. Effectivement depuis nous n'avons pas constaté sur le marché que votre pouvoir de police a été respecté. En effet, je pense que même vous avez pu le constater de vous-même par votre présence au marché sur les deux derniers samedis où la situation était de nouveau « l'alcool coulait à flots ». Faut-il une intervention de la gendarmerie pour que ce soit respecté ? Est-ce que c'est l'image des festivités printanières que vous souhaitez pour notre commune ? En ce qui concerne notre vote, nous nous abstenons car nous pensons que le moment n'est pas opportun et pas en cohérence avec la délibération qui va suivre. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE :

D'une façon générale encore une fois, je ne voudrais pas Madame MEYNARD que les Trinitaires finalement entendent dans votre démarche, une façon encore une fois de ne pas assumer vos responsabilités, on est vraiment dans une situation surréaliste. Nous avons eu la présentation d'un audit qui montre comment toutes vos décisions, tous vos choix, ceux de votre équipe ont enfoncé la commune sous l'eau, dans une spirale d'appauvrissement à laquelle nous sommes tous contraints, nous, les contribuables Trinitaires et vous, vous vous placez là dans la posture facile, de mauvaise foi, de cynisme ou chacune des petites augmentations ou des augmentations encore une fois que je ne minimise pas, chacun des efforts qu'on demande aux Trinitaires, pour que l'effort ne pèse pas uniquement sur des propriétaires, à chacune des augmentations que Madame ESCALIER elle-même considère, en tout cas pour ce qui concerne la restauration, comme proportionnée, à chacune vous allez dire « ah ben c'est pas bien d'augmenter » et non, c'est pas bien d'augmenter Madame MEYNARD mais croyez que nous nous en passerions, si nous n'avions pas à récupérer vos ardoises. Donc encore une fois cessez cette mauvaise foi, soyez au moins honnête intellectuellement. Pour ce qui concerne la zone bleue, évidemment la zone bleue sera prolongée dans les mêmes règles qu'actuellement. Pour ce qui concerne les droits de voirie, nous les ferons assumer, par tous ceux qui doivent l'assumer, que ce soit des promoteurs, que ce soit des tournages, il y a eu un tournage de cinéma à La Trinité, il n'y a pas de raison qu'un producteur de cinéma ne paye pas ce qu'il doit à la commune et que ça ne fasse pas rentrer quelques euros dans les caisses de la commune, tout ça nous le ferons rentrer.

Par contre et nous le verrons dans la délibération qui suit, nous exonérerons les restaurateurs et les commerçants des droits de terrasses parce que, oui effectivement, quand nous allons reprendre la vie normale, eh bien nous inciterons les restaurateurs, les commerçants qui le

souhaitent, quand ce sera autorisé à installer des terrasses, parce que chacun aura envie d'aller manger au soleil ou d'aller manger un soir, comme nous l'avons fait lors de la fête des terrasses l'été dernier où beaucoup de Trinitaires, de très très nombreux Trinitaires ont pris beaucoup de plaisir à redécouvrir la place de la République comme une place de village, entre la Mairie et l'église, comme il y a dans la plupart des villages de France. Quant aux marchés...

Madame MEYNARD

En pleine pandémie.

MONSIEUR LE MAIRE

*Non, pas en pleine pandémie, à un moment où nous pouvions le faire, à un moment où justement le taux d'incidence avait considérablement baissé et où c'était autorisé, justement, et dès lors que ça n'a plus été possible, nous l'avons arrêté. Le marché, mais quel culot ! D'abord Madame MEYNARD, je ne vous vois pas au marché, je ne dis pas que j'y suis en permanence mais je ne vous y vois pas, les commerçants ne vous y voit pas, ils se sont étonnés. Vous voyez, je les ai réunis cette semaine, en les rappelant à leurs droits et devoirs parce que, on parle souvent de la République, la République, ce n'est pas un grand mot, la République, c'est l'application des droits et des devoirs. Nous avons des droits : la liberté, l'égalité, la fraternité, c'est la noblesse de la République. Et la noblesse c'est aussi l'application intransigeante des devoirs. Donc j'ai réuni les commerçants, en présence de notre police municipale, en présence d'autres élus, en présence de nos services, en présence des services de la Métropole, je les ai rappelés à leurs droits et à leurs devoirs, avec beaucoup de fermeté et ils appliquent encore une fois ces droits et ces devoirs. Je suis très vigilant à ce que l'alcool ne coule pas à flots, ça n'est pas vrai Madame MEYNARD. De tout temps, il y a eu un ou deux exposants qui vendent du vin d'orange ou tel ou tel produit traditionnel issu de nos terroirs, qu'ils vendent et qu'il font parfois déguster, ça n'est plus possible en période de crise sanitaire et j'ai demandé à ce qu'on soit rigoureux là-dessus. Je l'ai demandé à notre police municipale, je l'ai dit aux Gendarmes que je croisais d'ailleurs sur le marché, contrairement à vous, parce que eux ils viennent acheter leur cochon à la broche, leur huile d'olive, leurs biscuits italiens ; vous voyez, ils font fonctionner le commerce trinitaire contrairement à vous. Vous, vous venez au conseil municipal deux fois d'affilé, en jetant le doute sur l'honnêteté des commerçants, ça n'est pas vrai Madame MEYNARD, l'alcool ne coule pas à flots sur le marché. Voilà donc encore une fois, arrêtez, arrêtez, ayez un peu d'humilité, ayez un peu de décence. Vous voyez les Trinitaires vous ont quand même montré ce qu'il pensait de votre gestion, ils l'ont montré très clairement le 15 mars 2020, vous voyez à 60 % ils ont fait confiance à l'équipe qui avait la vision la plus sévère de votre gestion. Donc de grâce, à moins d'un an de votre défaite cuisante ayez un peu d'humilité, d'humilité, nous verrons au prochain renouvellement électoral, ce qu'auront à dire les Trinitaires de notre gestion et nous les regarderons dans les yeux. Mais soyez un peu humble, s'il vous plaît. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas. Je sou mets le rapport au vote, concernant les modifications des taxes de redevance de voirie. Qui est CONTRE ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? **Adopté à l'unanimité. Adopté, pardon, excusez-moi, adopté moins les élus qui ont voté contre et qui sont enregistrés et qui se sont ABSTENUS pardon.** Alors, je dois préciser, que Monsieur UGOLINI, par un mauvais concours de circonstance, n'était pas présent lors du vote sur les taux d'imposition ; il m'a fait savoir qu'il souhaitait voter POUR parce qu'il est de l'équipe qui assume ses responsabilités mais pour qu'aucune des délibérations ne soit fragilisée, par aucun vice de forme, je souhaite que cela soit porté à la connaissance de nos fonctionnaires, qui sont chargés d'enregistrer nos votes et Monsieur UGOLINI vous êtes d'accord pour qu'on enregistre votre vote POUR ? Très bien, je vous remercie.*

Vote du Conseil : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 4

POINT N°8 : ACCOMPAGNEMENT DES RESTAURATEURS EN PERIODE DE CRISE COVID 19

La délibération numéro 8, concerne l'accompagnement des restaurateurs et des commerçants en période de crise COVID-19, le titre de la délibération ne mentionne que les restaurateurs mais il s'agit bien évidemment aussi des commerçants. Il s'agit donc au cours de l'année 2021 d'exonérer des droits de terrasses, des commerçants et les restaurateurs, dès lors qu'ils pourront reprendre leurs activités de terrasse. Il s'agit bien entendu d'appuyer le commerce, d'appuyer les entreprises, d'appuyer tous ceux qui créent des richesses, de l'activité, de l'emploi parce qu'il ne faut pas leur mettre la tête sous l'eau au contraire il faut les accompagner, il faut tout faire, tout mettre en œuvre pour que la création de richesses, d'emplois, l'entrepreneuriat, les entreprises soient accompagnés nous y travaillons avec la Chambre de commerce et d'industrie, avec la Chambre des métiers et de l'artisanat, avec l'Association des entrepreneurs de la vallée du Paillon, dont je salue le Président Adrien SFECCI et tous les membres actifs. Voilà nous travaillons à cela et nous travaillons à cela aussi avec mon éminent collègue Aziz TAFER qui est l'un des élus de la majorité municipale, entrepreneur lui-même, mais en charge de cette difficile mission en ce moment de l'accompagnement des entreprises et des commerces Trinitaires. Monsieur TAFER vous avez la parole.

Monsieur TAFER

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. Nous avons lors de notre conseil municipal du 2 juillet dernier, quelques semaines après notre prise de fonctions, voté l'exonération de la taxe d'occupation du domaine public, afin de soutenir nos restaurateurs, nos commerçants de proximité et de permettre le développement du marché. En 2021, conscients de la nécessité d'aider nos entreprises et nos commerçants à retrouver le chemin de l'activité, nous avons décidé d'aller plus loin. Nous avons donc voulu proposer aujourd'hui, dans le cadre du vote sur le budget, de prolonger cette exonération de la taxe d'occupation du domaine public pour toute l'année 2021, pour les commerçants sédentaires. Nous avons également proposé de soutenir l'association EVP entreprises des vallées des Paillons. Cette association a proposé de créer un poste de manager du commerce, sur son territoire d'action. Avec vous Monsieur le Maire et aux côtés d'autres communes, nous avons souhaité attribuer aujourd'hui, lors de ce conseil, à cette association 1.000 euros pour 2021 et nous lui verserons 1.000 euros par an, lors des deux prochaines années également. Afin d'accompagner la mobilisation et la redynamisation de nos commerces de proximité en vue de la sortie de crise sanitaire. Nous avons également lié une relation privilégiée avec la Chambre de commerce et d'industrie, pour accompagner de façon individualisée nos entreprises Trinitaires qui en auraient besoin. Nous sommes à leurs côtés, aux côtés de l'ensemble de leurs salariés et de leur famille dans cette période rude. Nous avons également ensemble rencontré ces derniers jours le Président de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat, pour engager prochainement des mesures complémentaires. Nos services sont également d'ores et déjà mobilisés, pour préparer les événements et animations qui se dérouleront à La Trinité dans les mois qui viennent, qui permettront de redonner du baume au cœur des Trinitaires et qui leur donneront envie de fréquenter les commerces de proximité Trinitaires. Nous avons, il y a quelques jours, réuni les commerçants, exposants de notre marché, pour échanger et évoquer ensemble les perspectives de développement de ce marché à qui nous avons ensemble su donner une impulsion, une dynamique et de la visibilité. La concertation et la décision avec les forces vives de la ville sont nos fils rouges pour relever La Trinité. Ces démarches engagées et les mesures municipales que nous allons voter aujourd'hui, sont complémentaires, Monsieur le Maire, des mesures que vous avez soutenues en tant que Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur et dont vous avez voté le prolongement lors du Conseil métropolitain de vendredi dernier

et notamment l'aide à la prise en charge des loyers et l'aide à la numérisation des entreprises. Ces mesures ont permis à de nombreuses entreprises de garder la tête hors de l'eau. Monsieur le Maire, chers collègues, nos entreprises et nos commerces de proximité sont facteurs d'emplois, d'activités, de lien social. Nous disons et réaffirmons aujourd'hui, aux commerçants et chefs d'entreprises Trinitaires que nous sommes résolument et plus que jamais à leurs côtés et que nous sommes déterminés à tout mettre en œuvre pour leur permettre de faire face, de retrouver le chemin de l'activité et du développement merci.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, Monsieur TAFER. Merci aussi de consacrer ce temps à l'engagement public alors même que vous-même, vous êtes un entrepreneur et chacun mesure les difficultés qui sont celles des entrepreneurs dans la période que nous vivons. J'en profite pour saluer d'autres élus, qui travailleront avec vous aussi, lorsque nous pourrons reprendre une activité normale, je pense notamment à mon Adjointe aux festivités, Madame Marie-Pierre PARINI qui est, elle aussi, une commerçante, je pense à Madame CARRIÉ, Adjointe à la culture parce que encore une fois lorsque nous le pourrons, nous reprendrons cette vie nécessaire au bien-être de nos concitoyens. Tout à l'heure, j'entendais Madame MEYNARD stigmatiser la fête des terrasses. Je m'étonne Madame MEYNARD parce que je sais que vous avez des responsabilités partisanes et je m'étonne que vous vous autorisiez à dénigrer la fête des terrasses, pourtant mises en œuvre par le Président de Région Renaud MUSELIER, qui nous avait proposé le premier finalement, que nous enclenchions cette fête des terrasses et nous avons proposé cela aux commerçants qui s'en sont emparés avec nous. Voilà donc, ne jetez pas le doute sur tout ce qui alimente les forces vives de la commune. Merci beaucoup, Monsieur TAFER. Y a-t-il d'autres observations ? Madame MEYNARD, vous avez la parole.

Madame MEYNARD

Alors, je voulais juste revenir puisque vous m'avez interpellée personnellement, pour le fait que je n'étais pas présente au niveau du marché, c'est faux. Je l'ai été Monsieur le Maire, j'ai toujours fait travailler les commerçants. Malheureusement vu le peu de respect que vous nous portez au Conseil municipal, je tenais à expliquer à tous les Trinitaires, ici présents, que je ne pouvais plus aller au marché de La Trinité parce que, vu l'exemple que vous donnez Monsieur le Maire ; si vous voulez, sur le marché, certains des Trinitaires n'ont rien trouvé de mieux que de nous insulter ; donc, c'est une des raisons pour lesquelles je ne suis plus venue au marché, voilà. Pour revenir sur la délibération, effectivement vous avez augmenté les taxes de voirie et malheureusement ce n'est pas demain que les restaurateurs revivront normalement. Nous vous avons alerté en début d'année, qu'il fallait les accompagner durant toute la période de cette crise sanitaire et bien plus longtemps après il faut penser au-delà de cet accompagnement et bien évidemment nous soutenons les commerces dits utiles ainsi que les autres considérés par le gouvernement non utiles. Nous voterons POUR cette délibération. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Madame MEYNARD. J'entends votre intervention et là, je vous dirais avec beaucoup de solennité, que effectivement s'il vous arrive d'être insultée par des Trinitaires, commerçants ou non commerçants, dans la rue, je souhaite, et je le dis à notre Police municipale, que vous puissiez circuler en toute sécurité dans la commune et encore une fois, je souhaite que tous les élus puissent, encore une fois, voir leur sécurité assurée et je ne tolérerai pas encore une fois que vous soyez insultée par les Trinitaires, par les commerçants, quel que soit voilà, tel ou tel ressenti qu'ils pourraient avoir à votre égard, c'est inacceptable. Et encore une fois, je vous demanderai si vous étiez, de la part de tel ou tel citoyen, interpellée de nous le faire savoir et de le faire savoir évidemment à la Police, je n'ai pas eu de remontée à cet égard. Et je veux dire encore une fois à quel point le respect de tous les élus est absolument indispensable et je dis ça d'une façon très

sérieuse et j'ai rappelé tout à l'heure la façon dont encore une fois dans le passé, l'opposition à laquelle j'appartenais était traitée dans l'enceinte du Conseil municipal, les insultes, les noms d'oiseaux dont la Presse se faisait l'écho et jamais je ne tolérerai que vous soyez traitée comme vous nous avez traités, jamais. Je vais soumettre ce rapport au vote, s'il n'y a pas... Madame ESCALIER vous avez la parole.

Madame MEYNARD

Nous ne vous avons jamais traité de la sorte Monsieur POLSKI

Madame ESCALIER

Nous sommes bien entendu favorables au soutien des commerçants de notre commune, quels qu'ils soient. Ils sont déjà tellement éprouvés par la gestion calamiteuse de la crise sanitaire par le gouvernement, que toutes les aides, si petites soient-elles, sont les bienvenues donc nous voterons POUR cette délibération.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je soumetts donc ce rapport au vote. Qui est CONTRE ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Vote du Conseil : **Pour : 33** **Contre : 0** **Abstention : 0**

03030303030303

POINT N°9 : DEMANDE DE SUBVENTION : TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DANS LES ECOLES ELIGIBLES A LA DSIL 2021

MONSIEUR LE MAIRE

Toutes les délibérations suivantes concernent des demandes de subventions. Je suis revenu très largement sur la nécessité d'aller chercher de l'argent, il s'agit là de subventions que nous allons demander à l'État, pour mener à bien un certain nombre de politiques publiques, de sécurisation de nos écoles et vous allez entendre les nombreux exemples de ces demandes de subventions. Nous n'inscrirons ces sommes que dès lors que nous les aurons perçues mais aujourd'hui nous demandons ces subventions et nous le faisons évidemment avec bon espoir de pouvoir en obtenir un certain nombre. Je vais donc laisser la parole, peut-être pour la délibération N° 9, à Madame la Première Adjointe en charge de l'Education, vous avez la parole.

Madame NICOLETTI-DUPUY

Merci Monsieur le Maire. J'avais prévu une autre petite introduction mais quand même je vais me permettre de revenir sur quelques chiffres puisque vous avez évoqué tout à l'heure les nombreuses réalisations que vous avez faites pendant votre mandat. Et aujourd'hui j'ai sous les yeux, ici, notre plan pluriannuel d'investissements qui est déjà obsolète parce que tous les jours en fait il y a des travaux à faire dans les écoles et dans tous les bâtiments communaux. Et à ce jour Madame MARTELLO, je m'adresse à vous puisque c'était vous qui me donniez un conseil tout à l'heure, donc à ce jour Madame MARTELLO nous avons une somme de presque 900.000 euros de travaux, qui devraient être faits dans l'ensemble des bâtiments communaux. Et si je dois seulement restreindre cette liste aux écoles, nous avons un montant de presque 400.000 euros de travaux, dans les écoles. Donc c'est vrai, que ça n'engage absolument que moi mais je pense, qu'au vu des choix que vous avez faits je pense que vous n'avez pas forcément de conseil à nous donner, voilà. Donc merci de me laisser parler.

MONSIEUR LE MAIRE

Alors sur cette demande de subvention.

Madame NICOLETTI-DUPUY

Donc sur cette demande de subvention, effectivement j'y reviens, nous avons donc à faire face à de nombreux travaux dans toutes les écoles. Elles ont été délaissées pendant de trop nombreuses années. Notre situation financière nous contraints aujourd'hui à rechercher tous les types de financements possibles qui pourront nous permettre de mener à bien notre plan pluriannuel d'investissement dans ces bâtiments communaux. La délibération que nous vous présentons ici, concerne des travaux d'investissement urgents, certains auraient dû être faits déjà depuis plus de deux ans. A ce titre nous procéderons donc au remplacement du sol souple amianté du réfectoire de l'Eau Vive, de l'école Lepeltier et non pas comme c'est indiqué dans la délibération celui de l'école Vira Souléu, il s'agit d'une petite erreur matérielle, je ne reviendrai plus dessus. Nous prévoyons également le remplacement de menuiseries vétustes de chaudières et cela nous permettra dans un même temps de réaliser des économies d'énergie. Enfin, nous avons prévu de réaliser un guichet unique qui permettra de regrouper en un seul lieu toutes les demandes des familles qui concerneront les écoliers Trinitaires et le périscolaire. Voilà Monsieur le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Madame l'adjointe. Y a-t-il des observations ? Monsieur FORT vous avez la parole.

Monsieur FORT

Merci Monsieur le Maire. De nombreux dossiers de demandes de subventions ont été constitués, sont constitués. C'est une enveloppe que le Préfet réparti sur différents projets, pour différentes communes. Escomptez-vous en avoir plusieurs à ce titre ? En principe le Préfet sélectionne un dossier par an, pour une subvention. Est ce qu'il n'aurait pas été plus judicieux de constituer un seul dossier pour un seul projet, plus fort peut-être ? Bien évidemment, nous espérons que ces dossiers aboutiront, dans l'intérêt supérieur naturellement de la commune mais nous en doutons qu'ils aboutissent tous en tout cas. Et si c'était le cas, pourra-t-on savoir quel est le dossier ou quels sont les dossiers qui ont été retenus par le Préfet ?

Pour la délibération N°13, pourquoi ne pas profiter, en effet de réaliser l'élargissement de la voie prévu depuis longtemps.

En ce qui concerne la délibération numéro 16, quel est le détail des travaux de sécurisation ? Cela nous intéresserait de le savoir effectivement.

MONSIEUR LE MAIRE

Mais nous allons Monsieur FORT, juste nous allons évoquer les délibérations les unes après les autres.

Monsieur FORT

J'en ai terminé. Donc nous voterons POUR, toutes les demandes de subventions.

MONSIEUR LE MAIRE

Parfait, merci Monsieur FORT. Alors pour vous rassurer d'une certaine manière, toutes ces demandes de subventions, tous les dossiers ont été travaillés avec l'État donc si nous déposons ces dossiers, c'est que nous avons bon espoir de pouvoir les obtenir. A la question est ce que vous le saurez ? Bien entendu. Encore une fois nous devons la transparence totale, c'est une exigence que nous nous fixons et nous comptons bien nous y soumettre, c'est pour ça que nous le répétons parce que nous considérons que la transparence doit être totale parce que ces sujets concernent tous les Trinitaires. Voilà et encore une fois, je vous invite à ne pas être défaitiste, je dis ça

vraiment cordialement. Je me souviens de la remarque de Madame MARTELLO, une semaine avant que nous annoncions avec le Président de la Métropole, l'arrivée du tramway et l'engagement ferme, Madame MARTELLO disait dans la presse « le tramway, c'est perdu », bon.

Ne dites pas « les subventions pour les écoles, c'est perdu », soyons optimistes, nous avons besoin de ça, à la fois lucides, à la fois rigoureux mais optimistes, c'est important dans la période que nous vivons. Vous n'aviez pas le micro Madame MARTELLO donc je vais juste répéter ce que vous avez dit Madame MARTELLO a dit : « si je n'existais pas, il faudrait m'inventer » et ben vous n'avez pas tort finalement. Qui est CONTRE ce rapport ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? Il est adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CCCCCCCCCCCC

POINT N°10 : DEMANDE DE SUBVENTION : OPERATION DE DESAMIANTAGE DE L'ECOLE DES GERLES AU TITRE DE LA DSIL 2021

Délibération N°10 qui concerne le désamiantage, c'est moi qui suis censé la rapporter. Nous avons parlé tout à l'heure de l'amiante dans ce sol souple du réfectoire et nous allons évidemment corriger cela. Il y a un autre endroit où il y a de l'amiante en quantité très significative, c'est l'ancienne école des Gerles, de nombreux Trinitaires, y compris certains sont encore assez jeunes, y sont allés dans cette école des Gerles. Aujourd'hui, elle est condamnée, elle trône là, à proximité de la couverture du Laghet, à côté de notre chapiteau. Bon, tout ça c'est une emprise communale, c'est un bien communal qui a une valeur potentielle importante où nous souhaitons comme vous le savez implanter un espace culturel, valoriser, remettre là une circulation de centre-ville où les citoyens, les Trinitaires pourront se rencontrer où il y aura un espace arboré, tout cela ça nécessite de phaser un projet, de le faire d'une façon raisonnée, encore une fois pas au dernier moment, avant les élections introduire un faux projet et puis lancer un concours d'architectes pour 40.000 euros et puis finalement ne rien faire, non. Nous nous souhaitons phaser les choses donc nous sommes en début de mandat, nous avons pris un engagement, nous commençons par le commencement. Et donc pour pouvoir réaménager ce site il faut démolir les Gerles, parce que c'est un bâtiment inutile, parce que c'est un bâtiment dangereux, c'est un bâtiment Pailleron, vous savez avec un gros risque d'incendie et bourré d'amiante donc il faut pouvoir le démolir. Pour pouvoir le démolir, nous souhaitons mobiliser toutes les capacités de financement parce que les capacités pour l'instant de la commune seront très modestes et donc nous allons, par cette délibération demander une subvention pour une opération de désamiantage de l'école des Gerles au titre de la DSIL 2021, c'est à dire de financements d'État, ce sera la Première étape, de notre réaménagement de ce site. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Donc je sou mets ce rapport au vote. Qui est CONTRE ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? A l'unanimité. Je vous remercie.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CCCCCCCCCCCC

POINT N°11 : DEMANDE DE SUBVENTION : TRAVAUX D'INVESTISSEMENT APPARTEMENTS DE LA GENDARMERIE NATIONALE AU TITRE DE LA DSIL 2021

La délibération N°11, concernent des travaux d'investissement dans les appartements de la gendarmerie nationale. Monsieur Didier David, deuxième adjoint en charge de la sécurité, l'une des compétences est plus importante. Vous avez la parole.

Monsieur DAVID

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. Au même titre que nous soutenons notre police municipale, en renforçant ses moyens, nous assurons les forces de gendarmerie de notre soutien plein et entier. La ville de La Trinité est aujourd'hui propriétaire des murs de la gendarmerie. Nos prédécesseurs ont négligé l'entretien de ces bâtiments, laissant ainsi se dégrader les conditions de vie et de travail des gendarmes. Nous nous devons d'engager la rénovation de ses locaux pour améliorer le quotidien des gendarmes Trinitaires et les aider à exercer dans les meilleures conditions, leur métier, garant de la tranquillité de nos citoyens et de l'ordre républicain. Nous voulons réparer La Trinité et nous avons à le faire dans le cadre de la situation financière désastreuse, que nous laissent nos prédécesseurs. Nous allons donc faire appel à la dotation de soutien à l'investissement local, qui a pour objectif de soutenir l'investissement des collectivités. Cette dotation, est une dotation de l'État. Nous avons besoin de son soutien. Parmi les opérations éligibles, nous avons identifié le projet de travaux d'amélioration thermique, dans les locaux occupés par la gendarmerie nationale. Nous allons donc remplacer les huisseries de six appartements par des huisseries aluminium double vitrage et allons changer les chaudières. Cette dotation nous permettra ainsi de financer à hauteur de 80% le montant de ces travaux.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Monsieur l'adjoint. Là aussi c'est extrêmement important, nous sommes propriétaires des bâtiments de la Gendarmerie. Il est absolument fondamental que nous puissions conserver la brigade de gendarmerie et renforcer sa présence sur le territoire communal et pour cela, il faut que les hommes et les femmes qui exercent cette mission de service public, de maintien de l'ordre public, puisse vivre et travailler dans des conditions dignes, actuellement, enfin là aussi la situation dont nous avons hérité n'était pas digne. Donc nous avons à faire ces travaux et donc nous allons mobiliser là-aussi les demandes de subventions nécessaires. Y a-t-il des observations ? Madame ESCALIER vous avez la parole.

Madame ESCALIER

Juste une question, dans la délibération il est fait état de six logements, c'est la totalité, c'est l'ensemble des logements de la gendarmerie ou il y a plus de logements ?

MONSIEUR LE MAIRE

C'est la moitié, des logements.

Madame ESCALIER :

Les autres ne nécessitaient pas de modification ?

MONSIEUR LE MAIRE

C'est un ordre de priorité, je crois qui a été choisi. Oui voilà c'est ça. Il y a un ordre de priorité, un peu comme tous les travaux que nous avons à mener. Il y a un ordre de priorité qui a été établi au regard des travaux qui étaient les plus urgents, sur les chaudières, sur encore une fois les huisseries, tout ce qui ce qui a été évoqué. Voilà, donc nous ferons les travaux.

Alors au-delà du travail excellent de coopération entre notre police municipale et la gendarmerie, qui s'est encore manifestée hier, dans une opération de contrôle contre la délinquance itinérante en entrée de ville à Riba Roussa, où vraiment la coopération entre notre police municipale et la gendarmerie, la brigade de La Trinité est exemplaire, au-delà de ce travail sur l'exercice même de la tranquillité publique, il faut évidemment qu'on puisse travailler tous les jours avec les gendarmes sur leurs conditions de travail et de vie et nos services , en charge des bâtiments communaux, travaillent avec eux avec la plus grande réactivité que je leur demande.

D'autres observations ? Bien. Qui est CONTRE ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CCCCCCCCCCCC

POINT N°12 : DEMANDE DE SUBVENTION : ACQUISITION D'EQUIPEMENT ET DE MOBILIER POUR LES ECOLES ET CANTINES AU TITRE DE LA DETR 2021

La délibération N°12, concerne des équipements et du mobilier pour les écoles et les cantines. Madame l'adjointe à l'Education vous avez la parole.

Madame NICOLETTI-DUPUY

Merci Monsieur le Maire. Je vais éviter peut-être cette liste un peu exhaustive mais voilà principalement il s'agit de renouveler de l'électroménager, du petit équipement et du mobilier, tables, chaises, matelas pour les réfectoires. Voilà donc c'est une demande de subvention pour nous permettre de financer une partie de ces renouvellements de mobilier cantine.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci beaucoup. Y a-t-il des observations ? Pardon Madame MEYNARD vous avez la parole.

Madame MEYNARD

Les matelas pour les réfectoires, je n'ai pas compris.

Madame NICOLETTI-DUPUY

Pour les dortoirs, pardon, excusez-moi.

MONSIEUR LE MAIRE

Ah d'accord, non les matelas ce n'est pas pour le réfectoire, c'est pour les dortoirs effectivement vous avez raison. Voilà encore une fois, c'est très, très, très important d'aller chercher ces subventions-là. Donc qui est CONTRE ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? C'est adopté, à l'unanimité. Je vous remercie.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CCCCCCCCCCCC

POINT N°13 : DEMANDE DE SUBVENTION : MISE EN SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES, MISE EN PROTECTION DU MUR DE LA COMTESSE AU TITRE DE LA DETR 2021

La délibération N°13, concerne la mise en sécurité des biens et des personnes et donc la mise en protection du mur de l'avenue de la Comtesse au titre de la DETR et je vais donner la parole à Monsieur Christophe BOSIO, qui est conseiller municipal en charge à la fois des travaux auprès de la Première adjointe mais aussi de la voirie auprès de la troisième adjointe et dont je pense chacun connaît l'engagement du quotidien, là-aussi, pour que le cadre de vie des Trinitaires soit amélioré, Monsieur BOSIO en vous remerciant, encore une fois du travail, j'ose dire de temps en temps ingrat, mais ô combien utile que vous effectuez, je vous donne la parole.

Monsieur BOSIO

Ça marche là ? Oui. Mes chers collègues, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) contribue au financement par l'État, des projets d'investissement des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, dont la population n'excède pas un seuil fixé par la loi. La ville de La Trinité est éligible à ce dispositif. Cette dotation a pour but de financer la réalisation de projets d'investissement dans les domaines, économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural. Mes chers collègues, il est aujourd'hui nécessaire de procéder à la réfection et à la sécurisation du mur de l'avenue de la Comtesse, que nous avons sécurisé temporairement en attendant l'engagement de ces travaux. Cette opération est éligible à cette dotation. Le coût de ces travaux est estimé à 17.905 euros HT. L'appel à la dotation permettra de financer 80% du montant hors taxes de ces travaux. Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir :

- ✓ Article 1, solliciter une aide financière au titre de la DETR d'un montant de 14.324 euros soit 80 % de la dépense prévisionnelle,*
- ✓ Article 2, adopter l'opération qui s'élève à 17 900 euros hors taxe soit 21.486 euros TTC sur le fondement d'une évaluation préalable susceptible d'évoluer.*
- ✓ Article 3, adopter le plan de financement prévisionnel suivant : l'État au titre de la DETR, 14.324 euros soit 80 % du montant total, fonds propres de la commune 3.580 euros pour 20 % du montant total du projet et le montant total du projet 17.905 euros.*
- ✓ Fixer l'échéancier prévisionnel de l'opération comme suit : l'état d'avancement de l'opération, période envisagée : études préliminaires, mars 2021. Projet de date de signature du marché ou du bon de commande, avril 2021. Début des travaux, mai 2021 et fin des travaux, mai 2021.*
- ✓ L'article 5, autoriser le Maire à signer le document relatif à ce projet, merci.*

MONSIEUR LE MAIRE :

Merci, Monsieur BOSIO. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. En écoutant Monsieur Bosio je pensais à un échange qu'on a eu cette semaine. Pour vous dire aussi ce que c'est, pour que nos concitoyens comprennent aussi la façon dont il est extrêmement important qu'on soit mobilisés, on a communiqué cette semaine sur un certain nombre de travaux qui ont été réalisés, sur le récurrent métropolitain, à la Plana, à Laghet, à la Sembola, à Staou Soubran, bref, plusieurs endroits. Et puis on communique là-dessus et un citoyen m'interpelle en disant : « ah Monsieur le Maire sur le boulevard Blanqui, là où sont actuellement les travaux, il y a un trou dangereux pour les deux roues ». Donc j'appelle Monsieur BOSIO, en lui disant «il faut régler ce problème » ; je m'attendais à ce que ça prenne quand même quelques jours.

Dans la demi-journée, bon le citoyen m'appelle et me dit : « ce n'est pas possible c'est déjà réparé » et c'est, alors ce n'est pas pour faire la pub de Christophe BOSIO mais c'est pour vous dire que le niveau d'exigence que nous avons vis-à-vis des élus qui exercent les responsabilités. Et donc en remerciant Christophe BOSIO, je remercie aussi Rosalba NICOLETTI-DUPUY et Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX parce qu'ils travaillent ensemble sur tous ces sujet, de travaux, de voirie, ces petits riens qui à la fois peuvent nous pourrir la vie et en même temps qui changent la vie quand ils évoluent rapidement. Donc j'invite tous les citoyens, non pas à faire des sms à Christophe BOSIO ou au Maire mais dès lors qu'ils constatent ce genre de petits problèmes sur la voirie, dans leur quartier etc., à le signaler, à téléphoner en Mairie, à écrire, c'est toujours bien qu'on ait un écrit. Et comme ça on met ça dans notre plan pluriannuel d'investissement, quand c'est urgent on le fait tout de suite, la preuve, quand c'est moins urgent ont l'inscrit dans un plan pluriannuel d'investissement, qui est en permanence rediscuté au regard des visites qu'on peut avoir dans tel ou tel quartier. Je salue aussi l' élu délégué au quartier Laurent PORTELLI qui nous fournit aussi des informations utiles et qui travaille au plus près aussi de nos concitoyens. Voilà, donc pas d'autres observations.

Oui, donc Madame MEYNARD, souhaite que je fasse la publicité du 3906, notre service métropolitain et vous avez raison Madame MEYNARD, quand il s'agit de problème de cet ordre, que les citoyens n'hésitent pas à faire tout de suite le 3906 et en même temps à nous signaler ce problème. Mais je ne souhaite pas qu'il y ait d'obstacles entre les citoyens et la commune. Comme le dit souvent le Président de la Métropole, les services de la Métropole, ce sont nos services et donc il n'y a pas une feuille de papier à cigarette entre nos services métropolitains et nos services municipaux. Donc peu importe à qui on signale le problème, ce qui est important c'est qu'il soit signalé et qu'il soit réglé. Qui vote CONTRE ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? A l'unanimité, je vous remercie.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CSCSCSCSCSCS

POINT N°14: DEMANDE DE SUBVENTION: PROJET DANS LE DOMAINE ENVIRONNEMENTAL, CONTRÔLE DE LA QUALITE DE L'AIR DANS LES ECOLES MATERNELLES AU TITRE DE LA DETR 2021

La délibération N°14, concerne un projet dans le domaine environnemental et donc je passe la parole à qui de droit, c'est-à-dire a mon adjointe en charge de l'urbanisme de l'environnement Conseillère Métropolitaine, Madame Emmanuelle FERNANDEZ BARAVEX.

Madame FERNANDEZ-BARAVEX

Merci Monsieur le Maire. Alors il s'agit donc d'une demande de subvention concernant le contrôle de la qualité de l'air dans les écoles maternelles. Ainsi l'article R221 30, du Code de l'environnement, demande aux propriétaires ou exploitants d'établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, donc aux communes, de faire procéder en ce qui nous concerne dans les cinq écoles maternelles à une surveillance de la qualité de l'air, à l'intérieur des locaux. Ce contrôle est donc obligatoire depuis 2018. Il consiste d'une part en l'évaluation des moyens d'aération des pièces éligibles, qui sont les salles d'enseignement et les salles d'activité. Et d'autre part, en une campagne de mesure des polluants par instrumentation des pièces représentatives du bâtiment.

Les polluants recherchés sont : le dioxyde de carbone, le benzène, le formaldéhyde et le tétrachloroéthylène. Aussi dans le cadre de cette DETR 2021 et en tant que projet relevant de l'environnement, cette opération est éligible et peut-être cofinancée par l'État. Je vous propose de solliciter une aide financière, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux d'un montant de 7.716 euros soit 80 % de la dépense, d'adopter l'opération qui s'élève à 9.645 euros hors taxes, d'adopter le plan prévisionnel suivant que vous avez sur votre délibération, de fixer l'échéancier prévisionnel des installations au mois de décembre 2021 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce projet. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Madame l'adjointe. Y a-t-il des observations ? Madame ESCALIER vous avez la parole.

Madame ESCALIER

Nous voterons POUR, cette délibération. Mais dans le cadre du contrôle de la qualité de l'air intérieur, il est demandé justement aux collectivités, de faire une auto-évaluation. Je voulais savoir si ce diagnostic avait été réalisé par les services ? Et si oui quels en sont les résultats ? Parce que bien entendu la qualité de l'air, elle tient compte aussi des peintures, des revêtements, des vernis sur les tables et les chaises des écoliers, donc en fait c'est une prise en compte globale donc je voulais savoir si vous aviez effectué ce diagnostic et si oui quels en sont les résultats. Merci.

Madame FERNANDEZ-BARAVEX

En ce qui concerne ce diagnostic, il n'a pas encore été établi puisque dans le passé cela n'avait pas été fait. Donc nous avons commencé à l'établir et à avoir donc les instruments qui permettent de l'établir. Donc avoir les dispositifs qu'ils permettent, donc vous aurez les résultats qui concernent donc ce dispositif, puisque en plus ce dispositif est obligatoire depuis 2018 et donc nous, nous sommes en train de rattraper le retard.

MONSIEUR LE MAIRE

Dans ces domaines, ceux de la qualité environnementale, nous sommes vraiment au cœur des politiques que nous devons mener de façon partenariale, j'évoquais tout à l'heure le contrat de relance, signé par le Président de la Métropole et le premier ministre, en présence de tous les Maires et Vice-présidents de la Métropole où nous étions, et évidemment cette question de la qualité environnementale est au cœur du contrat de relance et ce sont des politiques partenariales que nous mènerons avec la Métropole et l'État notamment. Effectivement la commune, n'a pas été dotée de tous les dispositifs mais nous travaillerons encore une fois à être exemplaires sur ces aspects-là. Madame ESCALIER.

Madame ESCALIER

Juste un dernier point, l'auto-évaluation est une grille à compléter qui vous permet d'évaluer à quel niveau vous vous situez. Et je vous remercie de rappeler que c'était en 2018 à la période à laquelle vous étiez déjà Adjointe à l'Environnement, Madame BARAVEX FERNANDEZ.

Madame FERNANDEZ-BARAVEX

Oui je vous remercie, de me faire la leçon, Madame ESCALIER. Effectivement mais je vous rappelle qu'au mois de mars 2018, j'étais plus et l'adjointe aux écoles ce n'était pas la charge, merci.

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous remercie beaucoup, Madame l'Adjointe, pour ce travail. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui est CONTRE ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? Adopté, à l'unanimité. Merci beaucoup.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CCCCCCCCCCCC

POINT N°15 : DEMANDE DE SUBVENTION : ACQUISITION ET INSTALLATION DE JEUX DE COUR D'ECOLE POUR LES ECOLES MATERNELLES VIRA SOULEU ET LA PLANA AU TITRE DE LA DETR 2021

Et les trois délibérations suivantes, concernent des subventions plutôt dans la sphère de l'éducation, donc pour la délibération N°15, Madame l'adjointe vous avez la parole.

Madame NICOLETTI-DUPUY

Cette délibération, Monsieur le Maire, concerne le remplacement des jeux dans les cours d'écoles maternelles La Plana et Vira Souléu. Donc tout simplement la vétusté nous pousse à faire ces demandes et nous ferons aussi d'autres demandes pour d'autres écoles, ultérieurement.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci beaucoup. Des observations ? Madame ESCALIER vous avez la parole.

Madame ESCALIER

C'est juste de faire attention sur le remplacement de ces jeux, souvent ce sont des jeux qui sont pour des enfants d'un âge de 3 à 6 ans, or il y a des enfants qui sont scolarisés juste avant trois ans qui sont du dernier trimestre de l'année et régulièrement les enseignants et les personnes en charge du temps périscolaire ou pause méridienne, ne peuvent pas envoyer les enfants sur ces jeux parce qu'ils n'ont pas trois ans. Donc de faire attention au moment de l'acquisition que les jeux partent bien des 2 ans jusqu'aux 6 ans, voilà c'était juste un petit point d'observation.

MONSIEUR LE MAIRE

Nous y veillerons. Merci pour cet éclairage. Qui est CONTRE ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? Adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CCCCCCCCCCCC

POINT N°16 : DEMANDE DE SUBVENTION : SECURISATION DES ECOLES AU TITRE DE LA DETR 2021

Délibération numéro 16, relative à la sécurisation des écoles. Enjeu important s'il en est, Madame l'adjointe vous avez la parole.

Madame NICOLETTI-DUPUY:

Oui Monsieur le Maire, il s'agit ici de demander une subvention pour permettre la sécurisation des écoles. Monsieur FORT, tout à l'heure vous nous avez demandé des détails, je vais vous les donner dès maintenant. Dans tous les groupes scolaires il est prévu des travaux donc principalement sur les groupes scolaires du Chêne Vert, de Vira Souléu, de la Plana, des remplacements de grillages et éventuellement des poses de plaques occultantes, en fonction des sites. Ensuite sur l'école Lepeltier, Monsieur RAZAFINDRALAMBO, vous m'avez tout à leur parlé de mon passé de parents d'élèves et effectivement la porte donnant sur la rue Scoffier était une demande qui était récurrente depuis 2011 je crois. Donc cette année nous sécuriserons cette porte de l'école de Lepeltier. Ensuite sur le groupe scolaire, Denis Delahaye il y aura aussi des travaux, qui concernent les volets roulants qui sont aussi des éléments de sécurité et un certain nombre de travaux de vidéophonie également, voilà. Donc tout ça, pour un montant total de projets, de 54.980 euros.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci beaucoup Madame l'adjointe. Y a-t-il des observations ? Madame MARTELLO, vous avez la parole.

Madame MARTELLO

C'était juste pour rappeler l'histoire ? Puisque tout à l'heure vous aviez parlé des décorations, des illuminations de Noël, je voulais juste rappeler que l'année où elles n'ont pas été faites, Noël a été fêté dans La Trinité, pour les personnes âgées, les colis, il y a tout eu sauf les illuminations de Noël. Pourquoi ? Parce que nous étions dans l'année post-attentat et il était urgent de prioriser les travaux de sécurisation des écoles, donc je rappelle pourquoi il n'y a pas eu d'illuminations de Noël. Il a fallu faire un choix difficile mais il a été fait, voilà.

MONSIEUR LE MAIRE

Madame MARTELLO encore une fois, je n'aurais pas voulu revenir sur ce sujet.

Madame MARTELLO

Et arrêtez de dire que je mens.

MONSIEUR LE MAIRE

Mais puisque vous y revenez, mais là, je ne vais pas dire que vous mentez, je vais simplement dire des faits. Premièrement, vraiment à votre place, moi j'essaierai de ne pas forcément trop évoquer, la question de la sécurisation des écoles, parce que vous vous souvenez de cette histoire loufoque ou de la drogue avait été introduite...

Madame MARTELLO

C'est vous qui dites que c'est loufoque et c'est vous qui répétez ça depuis des années, des années

MONSIEUR LE MAIRE

Madame MARTELLO, je vous écoute moi quand vous parlez...dans la cour d'école maternelle de Vira Souléu, avait été introduits des sachets de drogue. Après avoir cherché à dissimuler ce fait, vous aviez été contraints de le reconnaître et à l'époque vous étiez opposés

Madame MARTELLO

Ça n'a pas été dissimulé, c'est quelqu'un de la rue qui l'avait jeté dans l'école.

MONSIEUR LE MAIRE

Vous étiez opposée à la demande que nous avons faite comme élus d'opposition, de sécuriser la cour en mettant des panneaux de protection, vous l'avez fait que beaucoup, beaucoup, beaucoup plus tard Premièrement. Deuxièmement, quand vous me dites, que vous n'avez pas, voulu mettre d'illuminations de Noël l'année des attentats mais c'est justement parce que c'était l'année des attentats que les citoyens avaient besoin du baume au cœur des illuminations de Noël et vous le savez ; allez, c'est du passé, on n'en parle plus.

Madame MARTELLO

Je viens de vous dire que c'était un choix difficile mais aussi financier.

MONSIEUR LE MAIRE

Qui est CONTRE ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? Adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil : **Pour : 33** **Contre : 0** **Abstention : 0**

~~~~~

POINT N°17 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DE RELANCE, CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE, SOCLE NUMÉRIQUE DE BASE DANS LES ÉCOLES COMMUNALES

La délibération N°17, concerne là-aussi les écoles. Madame NICOLETTI-DUPUY vous avez la parole.

Madame NICOLETTI-DUPUY

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit là-aussi, nous avons été informés de cette possibilité de subvention qui permet donc de subventionner à 70% le renouvellement du socle numérique des écoles pour les écoles maternelles.

Donc, vous avez le détail du pack ; il est constitué d'un ordinateur portable, de tablettes numériques au nombre de cinq, d'un tableau de projection et d'un vidéoprojecteur. Nous avons décidé d'équiper 12 classes, si nous pouvons le faire effectivement nous avons jusqu'à 2022 pour le faire. Voilà, donc vous avez les montants exacts par classe et le montant global du projet qui est de 59.506 euros hors taxes avec 70 % de prise en charge de 29.400 euros de prise en charge par l'État, à 30.000 euros restant à charge à la collectivité.

MONSIEUR LE MAIRE

Madame ESCALIER, vous avez la parole.

Madame ESCALIER

Effectivement, il est important de faire rentrer les écoles Trinitaires dans l'ère numérique, ça a été accéléré avec les confinements. Je voulais juste savoir si les packs étaient destinés à quel niveau en fait de l'école primaire ? Est-ce que c'est pour l'ensemble des écoles primaires ou est-ce qu'il y a des niveaux (par exemple, CM1, CM2 ou est-ce que c'est pour tout le monde ?

Madame NICOLETTI-DUPUY

Nous décidons en fait d'équiper un nombre de classes par école, et ce n'est pas juste limité au niveau de l'école élémentaire, pas les écoles maternelles, voilà. Les écoles maternelles ne sont pas incluses dans le projet en fait, voilà mais nous décidons juste d'équiper un nombre de classes par école.

MONSIEUR LE MAIRE

Y-t-il d'autres observations ? Monsieur RAZAFINDRALAMBO ?

Monsieur RAZAFINDRALAMBO

Il me semble que j'ai vu l'école maternelle de Victor Asso ; autant pour moi.

MONSIEUR LE MAIRE

Pas d'autres observations ? Qui est CONTRE ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? C'est adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CCCCCCCCCCCC

Bien, écoutez l'heure est tardive et je ne veux pas trop prolonger nos débats mais je voulais simplement conclure, en disant que finalement nous avons, dans la deuxième partie de ce conseil, et peut-être aussi d'ailleurs dans la Première mais en tout cas dans cette deuxième partie du conseil, montré le meilleur visage de l'action publique puisque plus de la moitié des délibérations de ce conseil municipal ont été adoptée à l'unanimité. Cela montre bien que lorsque nous arrivons à nous situer dans une perspective d'intérêt général eh bien nous parvenons à obtenir l'adhésion y compris des élus d'opposition. En tous les cas, ce que je souhaite, c'est que vraiment nous puissions nous situer dans les années qui viennent, dans les mois qui viennent, dans les semaines qui viennent, dans un esprit qu'appelle l'époque, un esprit d'union sacrée pour l'intérêt général. Ce qui n'empêche pas de ne pas être d'accord sur tout mais ce qui permet là où est l'intérêt, du pays, là où est l'intérêt de la nation et puis là où est l'intérêt de la commune, là où est l'intérêt de La Trinité et des Trinitaires, de trouver les moyens de converger. En tout cas, c'est un objectif que nous devons nous fixer. Merci à tous et bonne soirée et merci aux Trinitaires de nous avoir écoutés.

CCCCCCCCCCCC

La séance est levée à 21 h 45